

PIGEON DISSIDENT

LE JOURNAL DES ÉTUDIANTS EN DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

RETOUR SUR UN ÉTÉ MOUVEMENTÉ



L'affaire Mike Ward	p. 4 - 5
La présidentielle américaine	p. 6
Coup d'État raté en Turquie	p. 8
Le Brexit	p. 9

MOT DE L'ÉQUIPE

Mot de l'équipe

L'équipe du Pigeon 2016-2017

Il y a 40 ans cette année, l'équipe du Pigeon Dissident lançait la première publication mensuelle de votre journal et n'a depuis cessée d'offrir une tribune d'opinion et de contestation aux étudiants en droit de l'Université de Montréal. Nommé en l'honneur de l'éternel dissident Louis-Philippe Pigeon, juge à la Cour suprême dans les années '70, le journal étudiant de la Faculté de droit ose chaque année exprimer des idées s'inscrivant souvent à l'encontre de l'ordre établi. En plus de couvrir des thèmes allant de la politique à la culture, le Pigeon Dissident profite de son statut de corporation (fièrement) indépendante de l'Association étudiante pour publier dans ses pages des textes qui n'ont pas l'assentiment des instances facultaires.

Pour tous les étudiants en droit de l'UdeM, le Pigeon est surtout une occasion de prendre part à la vie facultaire, une chance de contribuer à la fois à votre propre épanouissement, mais aussi à celui de la communauté étudiante. Cela fait plus de 40 ans que nous travaillons à bâtir un espace de discussions, de débats, d'idées, un lieu de foisonnement intellectuel de tout genre, et nous comptons bien continuer à le faire cette année.

L'équipe du Pigeon aimerait donc vous inviter à faire partie du bal. Laissez libre

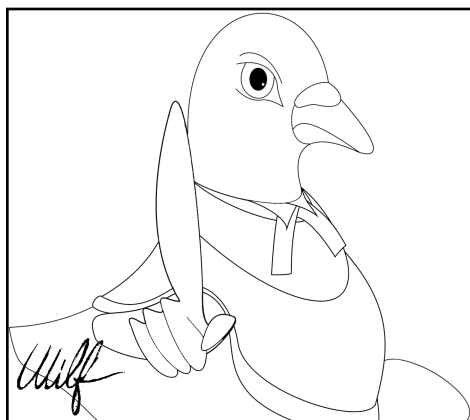
cours à votre écriture et prononcez-vous. Prononcez-vous sur l'actualité, sur l'école, sur les enjeux facultaires, sur ce que vous voulez. Tous les sujets, tous les formats, tous les styles sont acceptés. Nous comptons travailler fort, au cours des deux prochaines sessions, pour vous offrir une tribune de qualité. Utilisez-là!

Nous profitons également de l'occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux étudiants et étudiantes, qui se retrouveront rapidement face à l'important défi intellectuel que représentent les études en droit. Un défi en raison du travail qu'elles requièrent, mais aussi en raison des pièges qu'elles comportent. Plongé dans les articles du Code, on en oublie souvent que le droit n'est au fond qu'une grille de lecture bien particulière des enjeux sociaux, et qu'un manque de détachement face à ce point de vue mène bien souvent à l'ignorance. Le droit est un champ d'étude magnifique et stimulant, un champ d'étude qui mène à tout, dit-on. C'est vrai, dans une certaine mesure, mais si on n'y prête pas attention, le droit peut aussi vous fermer à bien des choses. Ne tombez pas dans ce piège, n'enfilez pas les œillères juridiques et conservez à tout prix votre esprit critique!

Bref, venez discuter avec nous de votre éventuelle implication au Pigeon ou des enjeux facultaires qui vous préoccupent, et n'hésitez pas à nous envoyer vos textes!

Bonne rentrée!

L'équipe du Pigeon 2016-2017



Un nouveau pigeon?

VOUS AIMERIEZ VOUS IMPLIQUER?

ÇA TOMBE BIEN! LE PIGEON A BESOIN DE VOUS !

RECHERCHÉS :

Correcteur(rice)

Joins-toi à l'équipe du journal et assure-toi que le pigeon ait toujours une plume soignée! Écris à correcteur.en.chef@gmail.com

Chroniqueur(euse) web

Le pigeon est à la recherche de quatre chroniqueurs pour écrire mensuellement sur son site Internet. Tu es intéressé par l'un de ces sujets ?

- politique & économie
- Sciences & technologies
- Arts & culture
- Sports & divertissement

Écris à gestionnaire.contenu.webpd@gmail.com

Caricaturiste

Tu as un bon sens de l'humour et des aptitudes en dessin? Écris à redacteur.en.chefpd@gmail.com

Tu as d'autres idées? Des commentaires? Des questions? Écris à info@pigeondissident.com

PROCHAINE DATE DE TOMBÉE

13 SEPTEMBRE 2016

Soumettez votre texte au redacteur.en.chefpd@gmail.com

LE PIGEON DISSIDENT INC.

Journal des étudiants de la Faculté de droit de l'Université de Montréal

CONTACT	ÉQUIPE		À PROPOS
A. 3200, Jean-Brillant, Suite A-2412 Montréal, Québec H3T 1N8 T. 514-343-6111 #5021 C. info@pigeondissident.com W. www.pigeondissident.com	Maxime Leboeuf Rédacteur en chef Étienne Gendron Rédacteur en chef Olivier Béliveau Directeur de la publicité Nicolas Thiffault-Chouinard Trésorier	Xavier Desrosiers Directeur de la logistique Philippe Morneau Correcteur en chef Émilie Paquin Gestionnaire au contenu-web William Fradette Directeur artistique	Imprimerie Hebdo Litho Dépôt légal Août 2016 - Bibliothèque et Archives nationales du Québec <i>Le Pigeon Dissident Inc.</i> est une corporation indépendante de l'Université de Montréal, composée d'étudiants de la Faculté de droit de l'UdeM. <i>Le Pigeon Dissident</i> est un journal mensuel ayant un tirage d'environ 1000 copies par mois. La rédaction n'est pas responsable des textes et photos reçus. Les opinions exprimées dans les textes de ce journal sont exclusives à l'auteur et ne sont pas nécessairement celles partagées par les membres de l'administration du Pigeon Dissident. La reproduction, même partielle, des articles et illustrations pris dans ce journal, est strictement interdite, sauf avec accord de la rédaction. Copy- rights Pigeon Dissident 2015.

GOUVERNER PAR COMMUNIQUÉS



Maxime Leboeuf

Rédacteur en chef

Le 2 août dernier, en pleines vacances des parlementaires, Justin Trudeau annonçait par lettre ouverte les détails d'une réforme du processus de nomination des juges à la Cour suprême du Canada. Dorénavant, un comité indépendant sera chargé de recevoir des candidatures pour le poste et de soumettre des recommandations au Premier ministre. Tel que promis en campagne électorale par les libéraux, ces candidats devront être « effectivement » bilingues, du moins si on s'en tient à la définition du bilinguisme offerte par la ministre de la Justice Jody Wilson-Raybould.

C'est que, quelques jours plus tard, la ministre nous expliquait candidement qu'un juge anglophone peut tout à fait être bilingue sans avoir « la capacité de s'engager dans une conversation en français ». Intéressant. Aux dernières nouvelles, le bilinguisme désignait pourtant la capacité de s'exprimer couramment en deux langues. On fait ainsi perdre tout son sens à un critère de sélection des juges qui va de soi dans un pays dont le bilinguisme est constitutionnellement protégé et qui se faisait attendre depuis trop longtemps.

En vertu de ce nouveau processus de sélection, on compte également mettre fin à la représentativité régionale des juges du plus haut tribunal du pays, une mesure que certains décrivent déjà comme inconstitutionnelle. Il est effectivement de coutume qu'un juge qui prend sa retraite soit remplacé par un juge issu de la même

région. Ainsi, le juge Cromwell, originaire de Nouvelle-Écosse et qui prendra sa retraite en septembre prochain, ne serait pas forcément remplacé par un collègue de l'Atlantique, tel que le voudrait la tradition. Si le Québec est la seule province à se voir formellement garantir une présence à la Cour suprême, il est probable que cette représentativité coutumière des autres provinces soit en fait une convention constitutionnelle et que sa suppression soit donc inconstitutionnelle. C'est du moins ce que la Cour semblait suggérer dans le renvoi sur la nomination du juge Nadon en 2014. Il reviendra aux tribunaux de trancher cette question, mais la légèreté avec laquelle le gouvernement écarte un principe d'une telle importance est tout de même frappante.

Outre le fait qu'on se soit permis de changer la définition du bilinguisme et d'agir sans égard à une probable convention constitutionnelle, annoncer une telle réforme alors que le Parlement ne siège pas et que l'opposition a donc peu d'opportunités de se faire entendre n'est pas sans rappeler les pratiques antidémocratiques de l'ancien gouvernement conservateur. Pour cette belle volonté de transparence et d'ouverture dont se targuent les libéraux depuis leur arrivée au pouvoir, on repassera. Et pourtant, l'image du premier ministre qui continue d'être relayée avec succès le dépeint comme un grand démocrate, sauveur du Canada suite aux années de noirceur sous le joug de Stephen Harper.

En cela, il y a quelque chose de

particulièrement révélateur de l'attitude du gouvernement libéral dans cette réforme. On se préoccupe avant tout de trouver un message preneur et cohérent avec les promesses électorales—dans ce cas le bilinguisme des juges à la Cour suprême—et on ne se soucie pas particulièrement de la mécanique de son application ou de son adoption. Autrement dit, on se contente pour l'instant de parler de changement sans vraiment sentir le besoin d'agir en conséquence.

On perçoit d'ailleurs un phénomène similaire dans la gestion des enjeux environnementaux par le Cabinet de Justin Trudeau. Leader mondial lors de la conclusion du très symbolique accord de Paris sur le climat en décembre dernier, le nouveau gouvernement libéral n'a pas fait grande chose de plus que d'ajouter l'expression « changements climatiques » au nom du Ministère de l'Environnement. À ce propos, David Suzuki faisait remarquer plus tôt ce mois-ci que les objectifs d'émission de gaz à effet de serre fixés par les conservateurs n'avaient « étonnement pas du tout changé » malgré les discours encourageants des libéraux. Les actions requises pour contrer les changements climatiques se font effectivement attendre, et il est tout sauf évident que le gouvernement s'opposera à des projets excessivement polluants comme Northern Gateway ou Pacific NorthWest LNG.

Les autres exemples d'incohérence entre le message et les politiques des libéraux ne manquent pas. En matière d'égalité des sexes, Justin Trudeau s'autoproclame

féministe en plus d'offrir la parité ministérielle et la première femme leader parlementaire aux photographes, mais tarde à proposer quelque mesure concrète que ce soit pour favoriser l'équité salariale ou réformer une législation dangereuse et probablement inconstitutionnelle sur la prostitution.

En matière de droits de la personne, Trudeau s'affiche comme le champion des droits des minorités et des libertés fondamentales, notamment par ses éclatantes participations aux défilés de la Fierté cet été, mais continue pourtant d'appuyer la vente de véhicules blindés à l'Arabie saoudite et d'entretenir ses liens avec ce pays où l'homosexualité est un crime grave et la liberté d'expression est au mieux optionnelle. Quant à la très controversée loi antiterroriste C-51, qui met plusieurs droits fondamentaux en péril, il ne semble pas y avoir de projet d'amendement à l'horizon, ce qui était pourtant un engagement électoral.

Après des premiers mois au pouvoir marqués par la tenue de plusieurs consultations et la promesse de grands chantiers, la session parlementaire d'automne qui s'élancera dans quelques semaines donnera une meilleure idée des mesures que le gouvernement compte véritablement mettre en pratique. Car pour l'instant, le changement dont se drapent publiquement les libéraux se fait toujours attendre, et leurs beaux principes semblent pour l'instant n'être que pour le plaisir des yeux. Malheureusement, avec près de 50 % des intentions de vote, on ne doit pas se sentir très pressé d'agir au Cabinet de Justin Trudeau. 🐦

BOY, THAT ESCALATED QUICKLY.

William Fradette

Directeur artistique

Dans toute l'histoire de Mike Ward contre celui dont on ne peut [plus] prononcer le nom, ça me frappe d'entendre dire que la blague est allé trop loin, qu'on a dépassé la limite. Du tac au tac, je réponds toujours la même chose : « Quelle limite? ». La plupart du temps, on me dit aussi promptement, quoique un peu agacé : « c'est méchant, il est handicapé ». « Ah bon, mais encore », me dis-je. Ça continue souvent comme suit : « Tu l'as trouvé drôle, toi, la blague? », « oui, j'ai ri pas mal, en effet ». On me dévisage, je suis vraiment un être ignoble.

Ce dialogue banal concernant une blague qui a dégénéré — et accessoirement, la condamnation de 42 000\$ qui s'en est suivi — a fait naître des réflexions dans mon esprit.

D'abord, pour être honnête, à la lecture du jugement on comprend très bien le raisonnement adopté par le juge. Ce dernier est très méthodique et précis dans son cheminement. Cependant, comme les personnes qui se sont donné la peine de le

lire, je ne peux en arriver aux mêmes conclusions. Cette décision ébranle une valeur fondamentale de toutes les sociétés occidentales : la liberté d'expression (pour ne pas la nommer), en plus de créer un précédent dangereux pour l'avenir de l'humour, qui survit grâce à son renouvellement perpétuel. Quand un juge vient dire que se moquer d'une personne handicapée connue est interdit par la Charte, on a un problème. Inconsciemment (ou pas), la limite Ward obligera certaine personne à s'enfoncer quelques échardes dans la bouche faute de pouvoir — légalement — en dire davantage.

La liberté d'expression, ce n'est pas un privilège modulable, c'est un acquis vieux de plusieurs siècles pour lequel plusieurs se sont battu et qui ne devrait sous aucun prétexte être borné aux normes ponctuelles de l'opinion publique. C'est un baromètre de notre degré de liberté et dès qu'on délimite l'acceptable par le droit, on fige les individus dans des valeurs qui ne peuvent être contredites et qui n'évolueront guère. À ce propos, les limites existantes, on les connaît bien : la diffamation ou l'incitation à la violence.

Nous sommes à des kilomètres des propos de Mike Ward. Dire qu'un individu est « laite », qu'il « chante mal » ou qu'il « meurt pas, le p'tit tabarnac », c'est assez *soft*, surtout quand on parle d'une personne « connue » qui ne souffre pas d'un handicap potentiellement mortel. De plus, le numéro en question avait un second degré évident, une portée humoristique qui ne se limitait pas aux mots; tout le contraire du droit.

Au bout de la ligne, on devrait penser autrement la liberté d'expression. Laisser Mike Ward dire ses blagues, ce n'est pas cautionner ses propos, mais faire le compromis que pour pouvoir s'exprimer demain il faut laisser les autres parler aujourd'hui. Par chance, l'humoriste a les moyens d'engager un excellent avocat, Me Julius Grey, et a la détermination de protéger ses droits jusqu'au bout. En d'autres circonstances, voudrait-t-on vraiment vivre dans une société où des artistes émergents talentueux devraient vivre dans la peur d'être poursuivis? Déjà, le métier n'est pas simple et demande de l'effort et de la patience. S'il faudra en plus s'assurer d'être *politically correct* pour chaque blague écrite, on peut se demander où irait l'humour...

De plus, je trouve qu'assimiler les blagues sur un handicapé à de la discrimination (à moins d'un consentement), tel que le juge le fait, est inacceptable. Cela donne plutôt l'impression réductrice que l'on ne peut pas faire de blagues sur les handicapés simplement parce qu'ils sont handicapés; comme si l'on cachait les individus derrière leur maladie. Est-il souhaitable qu'on arrive à des clivages si primaires pour l'humour? Devrait-on commencer à ne rire uniquement que des hommes blancs en excellente forme physique, par

exemple? La réponse est évidemment non.

Enfin, un organisme gouvernemental, ne devrait pas être l'arme secrète du bon goût. La vérité est que dans une société démocratique (et libre?) comme la nôtre, la sanction appropriée à des propos déplacés repoussant les limites de l'acceptabilité sociale est celle de ne pas encourager l'artiste qui vous dérange. La vraie façon de dénoncer les propos humoristiques : c'est d'utiliser votre droit de vous exprimer pour manifester votre désaccord, ce n'est pas de saisir les tribunaux quand ça ne nous plaît pas.

La beauté de la liberté d'expression, c'est justement qu'elle protège les paroles controversées et toutes celles qui les dénoncent. 🐦

Du rire aux larmes

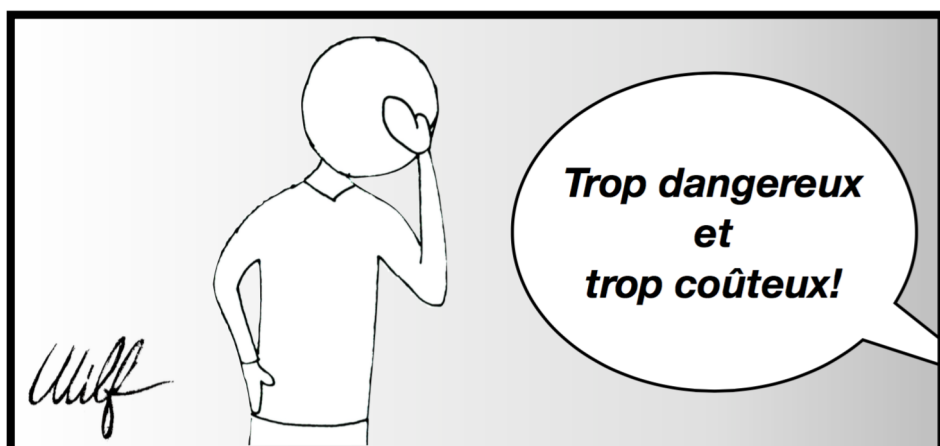
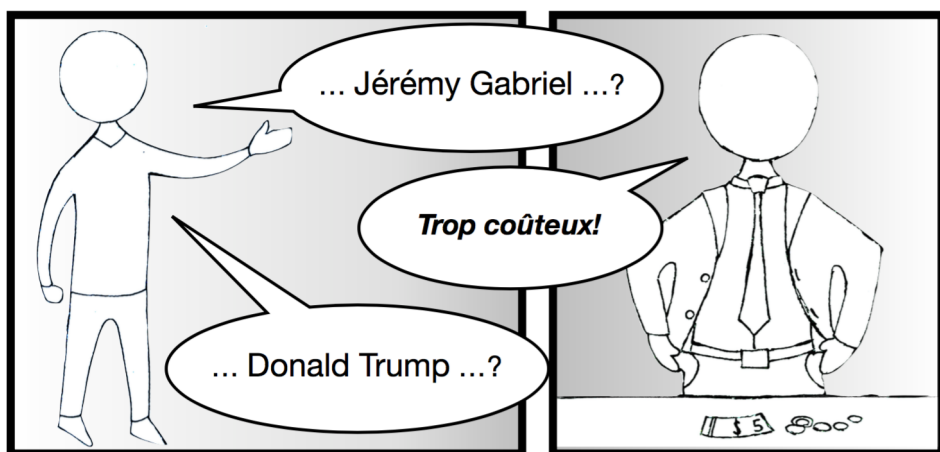
Simon Baban Roy

QUAND LE RIRE NE SUFFIT PLUS

La semaine dernière, croyant me prévaloir d'un droit fondamental, j'ai critiqué la publication Facebook d'un humoriste, laquelle présentait un montage photo de Jérémy Gabriel adoptant une posture semblable à celle qu'affectionne M. Burns, l'un des personnages du populaire dessin animé Les Simpson. La riposte de l'humoriste ne se fit pas attendre...

LE CHOC DES TITANS

À peine l'humoriste avait-il publié ladite réplique que les foudres de ses fans se mirent à fondre sur moi. Autrement dit,



DU RIRE AUX LARMES

forts de la bénédiction de leur « maitre à penser », les fidèles se sentirent dès lors fondés à répandre leur fiel à tout vent.

Parmi les commentaires auxquels j'ai eu droit, il y avait de petites railleries inoffensives, dont certaines, quoique cinglantes, m'ont tout de même arraché un sourire. Mais, au bout d'un moment, ces boutades finissaient inexorablement par se noyer dans une mer d'attaques personnelles lancées sous forme d'insultes. À l'occasion, et ce contre toute attente, un commentaire constructif venait rompre le ton, mais sans plus.

LE CHOC DES IDÉES

Aussi ironique que cela puisse paraître, dans cette guerre de mots, deux factions pourtant rivales s'affrontaient pour une même cause : la liberté d'expression. Sous mon pavillon, aucun effort ne fut ménagé pour faire comprendre à l'adversaire qu'il était insensé de chercher à museler quelqu'un en brandissant sous son nez le glaive de la liberté d'expression. L'esprit de contradiction régnant en maitre sur les troupes ennemies, nos efforts se révélèrent vains. Je n'en croyais pas mes yeux : ceux-là mêmes qui, dans la foulée de l'affaire Mike Ward, se targuaient de défendre la liberté d'expression semblaient maintenant bien aises de faire voler celle-ci par-dessus les moulins. Ne critique pas leur humoriste chéri qui veut... Non, monsieur !

Bien qu'elle puisse paraître anodine, cette propension qu'ont certains fans à niveler par le bas a de quoi inquiéter. Et pourquoi cela, me direz-vous ? Pour la simple et bonne raison qu'elle laisse présager un réel problème de société, notamment en ce qu'elle témoigne d'un système de valeurs et d'intégrité à géométrie variable désormais fermement ancré.

LES ÉCHOS DE L'AFFAIRE MIKE WARD

Ainsi, dans l'affaire Gabriel c. Ward, j'estime, peut-être à tort, que la grande majorité des fans de Monsieur Ward ont agi à l'instar de mes détracteurs. Les uns comme les autres se sont portés à la défense d'un humoriste, et ce, avant même de prendre le recul nécessaire à tout type de réflexion. À la fois juges et parties, ils ont posé sur la situation un regard on ne peut plus tendancieux. Logique oblige, le résultat de cette vacillante démarche ne manqua pas d'être un désastre.

Mais comment expliquer ce phénomène ?

À mon sens, ce nivellement par le bas tient au fait que, à force de laisser parler les émotions avant la raison, certains en viennent à se réfugier derrière les pires faux-semblants qui soient, quitte à se vautrer dans l'hypocrisie la plus crasse. Dans le cas qui nous occupe, les fans invétérés de nos deux humoristes se sont accrochés à la première cause qu'on leur a balancée. Mais qui diable accepte de voir sa pensée ainsi modelée ?

À la lumière de ce qui précède, tout porte à croire que la plupart de ceux et celles qui se sont rangés derrière Mike Ward ont

en fait soutenu leur humoriste préféré, et non la cause que celui-ci a brandie haut et fort en guise de défense devant le Tribunal des droits de la personne. À plus forte raison, il y a fort à parier que ces mêmes fans se seraient probablement empressés de jeter ladite cause aux orties pour aider la « milice du bon gout » à mener au bucher un humoriste qu'ils détestent. Dans un tel contexte, il est évident que la cause choisie relève davantage du prétexte que d'une profonde conviction. N'y voyant pour sa part que du feu, le public fait servilement le jeu du maitre...

Devant un tel laxisme intellectuel, je ne peux faire autrement que de m'interroger : mais quand avons-nous, en tant que société, choisi d'élever Mike Ward au rang de porte-parole de la liberté d'expression ? Qui plus est, en agissant avec aussi peu de discernement, ne sommes-nous pas en train de minimiser le rôle que devraient normalement jouer nos droits et libertés fondamentaux ?

PÉCHER D'EXCÈS POUR DÉNONCER L'EXCÈS

Avec égards, je crains que Monsieur Ward n'utilise la liberté d'expression à très mauvais escient. Du haut de sa tribune, il brandit avec l'énergie du désespoir notre Charte pour défendre un gag pourtant dénué de toute portée revendicatrice.

Est-ce là la portée que notre société souhaite donner à la liberté d'expression ? Si oui, est-il nécessaire de pousser l'audace jusqu'à préférer ladite liberté au respect le plus élémentaire qui soit, à savoir le respect de son prochain ? Enfin, la « constitution » de Mike Ward est-elle assez solide pour lui permettre de coltiner une cause aussi lourde de sens ?

Pour ma part, je doute que la liberté d'expression ait besoin d'un cheval de bataille aussi mal en point que celui que Mike Ward a choisi de chevaucher dans le combat qu'il a mené contre Monsieur Gabriel et sa famille. Qui plus est, dans le cas qui nous occupe, le cavalier n'est guère plus crédible que sa monture.

À tort ou à raison, je persiste et signe : non seulement Mike Ward n'a pas l'étoffe du justicier qu'il se targue d'être, mais son combat est dénué de tout fondement susceptible de faire avancer la cause qu'il prétend défendre.

Premièrement, Ward ne s'est jamais réclamé du statut d'artiste engagé (du moins pas avant ses démêlées avec la Commission des droits de la personne). Cela étant, l'humour de Ward se voit cantonné au seul domaine du rire, et la portée de son message s'en trouve forcément restreint.

En second lieu, à en juger par son attitude, l'humoriste semble plus intéressé à transgresser les limites de son art qu'à les repousser. Le hic, c'est que cette approche comporte son lot de risques. Lorsque mal calculés, ces risques peuvent parfois s'avérer fatals. Quoi qu'il en soit, dans un cas comme dans l'autre, l'artiste

doit être prêt à assumer sa part de responsabilités. Et c'est précisément ce que Mike Ward se refuse à faire !

À fortiori, sa réaction face au verdict est d'autant plus répréhensible qu'il était bien au fait des risques inhérents à son écart de conduite. Vous n'aurez qu'à visionner le fameux numéro pour vous en convaincre. En choisissant de présenter son gag sous sa forme la plus crue, Ward, en toute connaissance de cause, s'est lui-même livré à la vindicte populaire, n'en déplaise aux plus entêtés de ses admirateurs. Il convient toutefois de rendre à César ce qui revient à César...

L'ART DE TIRER PROFIT D'UNE SITUATION DÉSAVANTAGEUSE

L'illusion

À sa décharge, donc, Monsieur Ward a fait preuve d'une grande ingéniosité dans l'élaboration de sa défense (ou devrais-je plutôt dire subterfuge). Tirant avantage du soutien indéfectible de ses collègues et de la crédulité de bon nombre de ses fans, Ward a réussi à transformer un débat autrement stérile en un débat des plus féconds. Sa stratégie : l'humoriste a martelé sur toutes les tribunes que le jugement rendu dans son dossier était susceptible de créer un dangereux précédent, notamment pour le monde artistique.

LE RETOUR DU BALANCIER

La réalité

Avec égards pour l'opinion contraire, et en dépit de ce qu'on tente par tous les moyens de nous faire avaler, dans les faits, ce jugement ne risque pas de museler nos comiques, du moins pas en substance. Tout au plus, la nouvelle donne forcera les humoristes à soigner davantage la forme de leurs textes. Cela étant, seuls les sujets susceptibles de soulever inutilement les passions devront faire l'objet d'un traitement particulier. Par conséquent, l'humour trash pourra demeurer aussi corrosif qu'il l'était avant le verdict. En contrepartie, l'humoriste, lui, devra faire contre mauvaise fortune bon cœur et revoir la façon dont il présente certains de ses gags. En d'autres mots, il devra, dans quelques cas maintenant bien définis, prendre certaines précautions oratoires afin d'éviter que la forme n'en vienne à occulter le fond de son propos.

Aux grands « mots » les grands remèdes

En tenant compte de ce qui précède, nous pouvons maintenant nous poser les deux questions suivantes : la solution à l'impasse que traverse actuellement le monde de

l'humour serait-elle plus simple que ne le laissent croire nos humoristes ? Si oui, quelle est-elle ?

En tenant pour acquis que la réponse à la première question se veut affirmative, passons directement à ladite solution.

Je crois, et ce en toute humilité, que la réponse à cette impasse se trouve dans la relation liant le fond et la forme de tout numéro d'humour. Permettez-moi de préciser ma pensée.

L'essence même de l'humour « noir » naît du fragile équilibre qui lie les notions de fond et de forme. Loin d'être accessoire, cette interdépendance est, à mon sens, le secret d'un numéro en tout point réussi. Selon ce postulat, il y a risques de dérapages chaque fois que cet équilibre est menacé. Vous l'aurez deviné, c'est ce défaut d'équilibre qui est à l'origine de l'incartade reprochée à Mike Ward.

Et comment s'articule ce fameux équilibre ?

La forme doit, en tout temps, être au service du fond, et non l'inverse. En respectant cette simple règle, l'humoriste donnant dans l'irrévérence et la subversion sera à l'abri de toute poursuite. Cette théorie s'applique évidemment à Monsieur Ward, lequel devra apprendre à user de plus de finesse dans son écriture (du moins au Québec), ce qui, entre vous et moi, n'est pas la mer à boire, surtout pour un humoriste de sa trempe...

À preuve, cette théorie a plus d'une fois fait ses preuves par le passé. À titre informatif, permettez-moi de vous rappeler que Mike Ward n'est pas le seul humoriste à s'être payé la tête des handicapés.

Les exemples d'humoristes qui ont su repousser les limites de leur art sont légion. Il n'y a qu'à penser à Jean-Marc Parent, qui, dans les années 90, incarnait avec brio un homme souffrant de paralysie cérébrale. Plus récemment, Maxime Martin a exhibé son scrotum sur scène, tandis que Martin Matte nous fait grincer des dents dans chacun des épisodes de sa série *Les beaux malaises*. Soulignons également la proverbiale œuvre de Monsieur Yvon Deschamps, qui, rappelons-le, maîtrisait à merveille l'art d'éveiller les consciences. Et il ne fait aucun doute que d'autres artistes viendront s'ajouter à cette liste.

Pour toutes ces raisons, j'estime qu'il est temps pour Mike Ward de faire preuve de maturité et de lâcher du lest, l'orgueil mal placé étant bien mauvais conseiller. Pour ce faire, un rigoureux examen de conscience s'impose.

Bien que je ne sois pas un exemple de vertu, je peux reconnaître que certaines blagues, quoiqu'hilarantes, sont de mauvais gout, voire tout simplement inacceptables. Dans cet ordre d'idées, j'aimerais rappeler à Monsieur Ward que, contrairement à ce qu'il semble croire, la réussite d'un gag ne se mesure pas uniquement aux éclats de rire qu'il génère, mais aussi aux répercussions, tant positives que négatives, qu'il est susceptible d'engendrer. À preuve, j'ai moi-même ri à gorge déployée la première fois que j'ai regardé le numéro sur le Petit Jérémie...

Qui aime bien châtie bien

Au risque de vous étonner, je ne nourris aucune haine envers Mike Ward, même que je compte parmi ses nombreux fans. Humoriste de talent, Mike est sans conteste l'un des artistes les plus influents de notre époque. Il s'est plus d'une fois

montré à la hauteur de son titre, et la polémique dont il a fait l'objet ne risque pas de changer la donne. L'erreur étant humaine, ce pas de clerc ne représente qu'une tache à un dossier par ailleurs immaculé. Cela étant, je ne suis pas de ceux qui boycotteront l'humoriste. Il convient toutefois d'user de discernement...

Malgré tout le respect que j'ai pour le travail de Mike, il m'est tout simplement impossible d'accorder droit d'asile à l'attitude qu'a eue Mike à l'endroit de Jérémie Gabriel. Faire autrement reviendrait à déroger à mes principes. Je demeure donc convaincu que les propos tenus à l'endroit du jeune homme représentent la limite à ne pas franchir dans une société qui se veut égalitaire.

En terminant, je me permets de faire miens les mots prononcés par Pierre Desproges. Répondant à la question « Peut-on rire de tout en humour? », l'humoriste y est allé de cette réflexion :

« On peut rire de tout, mais pas avec tout le monde! » 🐦

Pendant ce temps, aux États-Unis...

Olivier Béliveau

Directeur de la publicité

L'élection états-unienne : par où commencer? Si l'on présente toujours les élections comme majeures et cruciales, il faut reconnaître que parfois, comme en l'occurrence, c'est particulièrement vrai. Trump a su surprendre tout le monde; d'abord en se faisant nommer et maintenant en multipliant des gaffes majeures, gaffes qui ont su endommager gravement sa popularité. Quant à Clinton, sa campagne est somme toute classique, mais reste extrêmement intéressante d'un point de vue stratégique.

La bonne nouvelle c'est que, si la tendance se maintient, Hillary Clinton sera la prochaine présidente des États-Unis. Une compilation de plusieurs sondages incluant les quatre candidats (Trump, Clinton, Johnson et Stein) lui donne une avance de six points.¹ Qui plus est, Mme Clinton est en avance dans plusieurs États-clés comme la Floride (trois points)², la Caroline du Nord (deux points)³ et le Michigan (six points)⁴. Bien qu'un peu plus de la moitié de la population soit défavorable à Clinton⁵, force est d'admettre qu'elle reste beaucoup plus populaire, dans son impopularité, que Trump, qui lui n'est perçu favorablement que par le tiers des citoyens états-uniens⁶.

Clinton

Clinton a mené une campagne somme toute assez classique, en mettant l'accent sur l'économie, l'environnement et en essayant de se donner une image plus humaine, plus terre-à-terre, moins *establishment*. Le réel intérêt a été d'observer sa stratégie face à Trump; ce dernier étant un candidat atypique, la réponse de la campagne Clinton ne pouvait être standard. Or, étant donné que

l'impopularité de cette dernière est assez grande, les stratèges démocrates ont décidé d'opérer en mode réaction. Effectivement, si on ne voit que Trump dans les nouvelles c'est parce que celui-ci n'arrête pas de se mettre le pied dans la bouche, mais aussi parce que Mme Clinton essaie de passer sous le radar. Sans s'attarder sur l'évènement de Benghazi ou sur le « scandale » de gestion de courriels, force est de constater que Clinton reste une candidate impopulaire ayant certainement quelques squelettes dans le placard...

Trump

La déchéance de Trump et du *Grand Old Party* (GOP), quant à elle, s'observe dans les résultats désastreux qu'il continue d'accumuler au niveau des sondages. Par ailleurs, sa décision d'aller en Louisiane pour « aider » les sinistrés (lire se refaire une image) ne risque pas de faire changer le vent de direction. En fait, la stratégie républicaine en réponse aux inondations qui touchent présentement la Louisiane est avant tout de critiquer le président Obama puisque celui-ci est en ce moment en vacances et ne s'est pas déplacé sur les lieux du sinistre. Le gouverneur de la Louisiane, John Edwards, n'a pourtant dit que du positif de la gestion qu'a fait Obama de cette catastrophe : de hauts fonctionnaires de la Homeland Security et de Federal Emergency Management Agency (FEMA) se sont rendus sur place, les fonds nécessaires à la gestion du sinistre ont été débloqués rapidement et Edwards a louangé la décision d'Obama d'attendre avant de se rendre sur place.

Il est donc tentant d'essayer de prédire qu'arrivera à Trump exactement la même chose qui lui est arrivée après l'attentat d'Orlando. Une réponse opportuniste à une tragédie sérieuse ne peut que miner la tentative de la campagne Trump de rendre ce dernier plus consensuel. La stratégie du GOP semble être avant tout de donner à son candidat l'air de savoir-être présidentiel dont il manque cruellement. Le problème, c'est que plus qu'un manque de tact ou de bon goût, la dégénérescence de la campagne Trump tire son origine avant tout de l'inintelligence et de l'inculture de celui-ci. Cette décision d'aller en Louisiane pour tenter de redorer son image ne fait que démontrer l'état d'apathie dans lequel se trouve l'équipe du candidat républicain en ce moment.

Et les autres...

L'impopularité des candidats des deux grands partis nous ouvre la porte sur des acteurs assez peu connus de la politique américaine : les petits partis. Ceux-ci ne peuvent rivaliser avec les véritables machines de guerre politiques que sont les partis démocrate et républicain et donc cette élection représente pour eux une réelle opportunité d'être élu. Évidemment, cette notion « d'opportunité

PENDANT CE TEMPS, AUX ÉTATS-UNIS...



réelle » est relative étant donné que les candidats libertarien et vert, Gary Johnson et Jill Stein respectivement, stagnent tous les deux sous la barre du 15 %, soit le pourcentage requis pour participer aux débats. Qui plus est, l'histoire n'est pas de leur côté : le dernier candidat d'un troisième parti ayant été président est Millard Fillmore, du parti whig, et a terminé son mandat en... 1853.

Au niveau du Parti libertarien, Gary Johnson se présente comme un candidat socialement libéral, mais fiscalement conservateur. Il défend notamment le mariage homosexuel, le droit à l'avortement, le non-interventionnisme, la légalisation de la marijuana, l'interdiction de la peine de mort et croit que l'expropriation ne devrait pas profiter à l'industrie privée. Vous commencez à l'aimer? Il s'est aussi prononcé contre la notion de salaire minimum et Obamacare et pour la construction d'usines thermique au charbon. C'est essentiellement un candidat qui défend une vision contemporaine du libertarisme. *GOP without the crazy parts*, autrement dit. Johnson étant assez populaire auprès des jeunes, il est à prévoir qu'un gain en popularité pour ce candidat serait surtout dommageable pour Clinton.

Quant à Jill Stein, candidate du parti vert défendant une plateforme de gauche, il semble que sa tentative de récupérer les partisans de Sanders en manque de révolution soit un échec puisqu'elle plafonne autour de 4-5 % selon les meilleures prédictions.

Le traitement médiatique de Trump a,

quant à lui, réussi à occulter un autre enjeu clé de cette élection : le contrôle du 115e Congrès états-unien. En effet, l'ère d'obstructionnisme du parti républicain pourrait prendre fin si les démocrates réussissent à reprendre possession du sénat et de la chambre des représentants. Les sondages et les analystes politiques prévoient qu'un congrès démocrate est possible, voir probable^{7,8}, mais il faut garder en tête que les républicains ont présentement le contrôle des deux chambres et jouissent d'une majorité confortable dans la chambre des représentants (247-186).

Ouf... On peut se rassurer en se disant qu'ici au moins Trudeau a les deux mains sur le volant et s'attaque à l'entièreté des maux de notre société à grands coups de *selfies*. Il s'est entre autres fait le défenseur des intérêts de la communauté LGBT en marchant aux parades de la fierté gaie de Montréal et de Toronto, en assouplissant les restrictions sur les dons de sang par les homosexuels et en vendant des armes à l'Arabie Saoudite... 🐦

1. http://www.realclearpolitics.com/epolls/2016/president/us/general_election_trump_vs_clinton_vs_johnson_vs_stein-5952.html

2. http://www.realclearpolitics.com/epolls/2016/president/fl/florida_trump_vs_clinton-5635.html

3. http://www.realclearpolitics.com/epolls/2016/president/nc/north_carolina_trump_vs_clinton-5538.html

4. http://www.realclearpolitics.com/epolls/2016/president/mi/michigan_trump_vs_clinton-5533.html#polls

5. http://www.realclearpolitics.com/epolls/other/clinton_favorableunfavorable-1131.html

6. http://www.realclearpolitics.com/epolls/other/trump_favorableunfavorable-5493.html

7. http://www.realclearpolitics.com/epolls/2016/president/2016_elections_electoral_college_map.html

8. http://www.realclearpolitics.com/epolls/2016/senate/2016_elections_senate_map.html

Survivre à la première année du bac (ou presque)

Émilie Paquin

Gestionnaire au contenu-web

Étudier en droit n'est pas synonyme de vivre dans une grotte reculée dans les confins de Rimouski avec pour seules lectures le *Code civil* et le *Renvoi sur la sécession du Québec*. Eh oui, les étudiants en droit peuvent conjuguer plaisir et études (et quelques bières, bien évidemment).

Alors, chers juniors fraîchement débarqué(e)s du cégep, vétérans ayant déjà un baccalauréat à leur actif (ou une maîtrise... ou un doctorat) et courageux qui effectuent un retour aux études, voici 10 conseils pour apprécier votre première année de baccalauréat, sans y laisser votre santé mentale, physique, ou votre dignité.

1. Aller aux initiations

Que vous y participiez toute la semaine, une seule journée ou une heure, les initiations s'imposent comme une étape décisive du baccalauréat. Un moment légendaire qui représente non seulement l'occasion de se familiariser avec vos futurs compagnons de classe, mais également l'opportunité d'en apprendre davantage sur le fonctionnement de la faculté en côtoyant des étudiants de 2^e et de 3^e année... Et avoir ÉNORMÉMENT de fun.

2. Garder contact avec quelques connaissances

Suite aux initiations, vous aurez rencontré une panoplie d'individus. Certains se démarqueront parce que vous avez des intérêts communs (vous adorez les cornichons sur vos rôties au Nutella) ou des personnalités semblables (vous préférez danser sur du Joe Dassin que sur *One Dance* de Drake). Peu importe la raison, ces futurs camarades s'avèreront être la lime dans une Corona : Indispensables. Que ce soit pour vous expliquer un concept non acquis en Responsabilité civile, pour pleurer sur leur épaule à la bibliothèque parce que votre copain ou copine vous a quitté ou simplement pour ne pas prendre le métro seul après avoir pris une bière à la Maisonnée, ils seront vos meilleurs alliés.

3. Trouver l'endroit parfait pour étudier et faire ses lectures

Il existe quatre types de personne lorsque vient le temps d'étudier : Les valeureux qui étudient à la bibliothèque (celle de droit est particulièrement chaleureuse, soit dit en passant), les *hipsters* qui ont besoin d'une musique de fond style Half Moon Run et qui révisent dans un café, les Céline Dion qui étudient à la maison comme des grandes personnes (parce que sérieusement, je suis votre plus grand fan) et les Jackass qui n'étudient pas... Mais ne soyez pas ce type de personne. Une fois l'endroit idéal pour étudier fixé, ne restera plus qu'à s'attaquer aux lectures (voir conseil suivant).

4. Être à jour dans les lectures (ou

essayer de l'être...)

Facile à dire, mais foncièrement difficile à faire. Bonne chance à tous.

5. Se permettre de ne pas TOUT lire

Étonnant n'est-ce pas, de réaliser que les lectures au programme ne doivent pas être effectuées en entier? En effet, une décision ou un renvoi qui comporte 80 pages ne contient pas des informations essentielles sur chacune de ses pages. Repérez la matière nécessaire de ce document qui se rattache aux sujets abordés en cours. Vous économiserez du temps et beaucoup de salive en cessant de vous plaindre à vos collègues de classe à quel point les professeurs vous surestiment concernant votre rapidité de lecture. Attention : En cas d'hésitation quant au sujet à prioriser en effectuant la lecture d'un document, il est préférable de tout lire... plutôt que de ne rien lire!

6. Fréquenter le Café Acquis de droit

Le Starbucks de la faculté (en moins dispendieux), où vous y retrouverez des bagels au saumon fumé, des *grilled-cheese* au cheddar, des carrés aux amandes et du café... Beaucoup de café.

7. S'impliquer dans un comité

Amoureux des animaux, féministes, adeptes de technologie, soucieux des Autochtones, artistes insoupçonnés, défenseurs des droits homosexuels et transgenres, et plus encore : La faculté couvre une quantité stupéfiante d'intérêts qui se transposent dans les comités. À vous de trouver votre comité comme vous trouvez votre déjeuner préféré chez Cora.

8. Se retrouver dans un 4@7 (ou tous les 4@7)

Parfaits pour se détendre après un cours, pour profiter de la nourriture gratuite offerte par les organisateurs ou pour jaser avec des personnalités du milieu juridique et en apprendre plus sur leur métier, les 4@7 représentent un trois heures bien investi pour satisfaire votre vie sociale, scolaire ou professionnelle. Conseil d'amic: vérifiez toujours quel sera le *dress code* de l'événement, question de ne pas arriver en pyjama à la soirée d'un grand cabinet.

9. Accepter que le réseau cellulaire soit défaillant dans le pavillon Jean-Brillant

Ne prévoyez pas recevoir l'appel de votre vie lorsque vous serez à votre casier, dans un corridor, à la Coop ou dans tout autre

endroit du pavillon JB. Tout porte à croire que cette section de l'université fut autrefois un bunker pour se protéger de la menace nucléaire lors de la Guerre froide.

10. S'habituer aux blagues sur des articles du Code civil

C'est inévitable: vos nouveaux amis s'amuseront en effectuant des références à des concepts appris en classe. Ça peut paraître énervant lorsque vous souhaitez simplement avoir une conversation tranquille devant une poutine du McCarold's, mais rigoler sur ces concepts signifient que vous maîtrisez les sujets abordés en cours. Je vous certifie que vous saurez l'article 1457 par cœur d'ici la fin de l'année scolaire.

BONUS

11. Lire le Pigeon dissident chaque mois

Moins torchon que le *Journal de Montréal*, d'une épaisseur plus raisonnable que *La Presse* du samedi et plus égayant que *Le Devoir*, vous y retrouvez des articles d'actualités écrits par des étudiants, donnant une vision différente sur un sujet ou pour faire le point sur un événement.

PS: On se sent *fancy* quand on lit le *Pigeon*. Assurément le journal à ne pas rater mensuellement! 🐦

Soyez dissidents

Nicolas Thiffault-Chouinard

Trésorier

Souvent, depuis que je suis dans cette Faculté, je commence ce que j'écris par le mot « Camarades! », ponctué en conséquence. C'est ma manière d'appeler mes confrères et mes collègues à réfléchir. C'est un cri rauque qui inclut femmes et hommes. Il vient du ventre, monte par la gorge et sort en abaissant la mâchoire. Il résonne, il frappe l'imaginaire. C'est ma manière d'ouvrir la valse, de lancer la danse des mots.

La présente est une mise en garde à ceux qui coucheront des mots sur le papier dans les prochaines semaines. Les fusils seront toujours braqués sur les pigeons dissidents. Les chasseurs sont à l'affût. Les objecteurs de conscience le paient cher. Ceux qui parlent, écrivent, ceux qui sonnent faux en disant ce qu'ils croient vrai, ceux-là sont des cibles de choix. Ils sont tenus en joue par ces puritains stupides qui croient que le message doit être contrôlé, parfait, *pur*. Ces gens tirent, ils ouvrent le feu. Ils sont sans pitié.

Je le dis, préparez-vous à saigner. Préparez-vous à suer, à pleurer, à encaisser les coups. Mais sachez-le, ce que vous faites est noble. S'opposer à ce que tout le monde dit, à ce que tout le monde pense est, justement, une manière de montrer qu'il n'y a jamais qu'un seul côté à une médaille. Le temps jouera en votre faveur. On vous lira, on vous entendra. Du doute semé, il poussera une plante qui amènera les gens à remettre en questions les certitudes absolues qui nous gouvernent. Les certitudes qui résisteront seront celles qui en valent la peine. Le reste est futile, du vent dans la tête d'un fou.

Une dissidence est un acte de foi. Le juriste qui l'écrit sait qu'il s'écarte du droit, mais il le fait, car il croit que le droit peut changer, qu'il peut être meilleur et parce qu'il espère que le temps lui donnera raison. Il faut du courage pour signer un texte qui soulève la grogne, choque les esprits. Il en faut davantage encore pour le publier. S'attaquer aux vaches sacrées est périlleux, plusieurs s'abreuvent de leur lait. Ceux-là sont des couards. Courage! Ayez courage! Soyez dissidents, si vous ne croyez pas la vérité des autres. Défendez vos convictions. Faites-le en criant, en chantant même, mais faites-le dans le respect en vous appuyant sur les faits, comme un juriste.

Si vous vous trompez, admettez-le, ne soyez pas pathétique. Si vous blessez quelqu'un, faites pénitence, ne soyez pas méchant. Prenez garde aux pièges de la facilité. Si vous tombez dans un piège, relevez-vous! Mais par-dessus tout, n'acceptez jamais le silence pour seule réponse, n'acceptez jamais qu'on vous fasse taire, qu'on vous commande de vous taire. Criez! On veut vous étouffer! N'acceptez jamais une mauvaise raison pour seule raison. *This above all: "to thine own self be true."*

Soyez libres, camarades! Que seules l'aphonie, la loi ou votre volonté soient susceptibles de vous faire taire. Changez d'idées comme vous le souhaitez, vous êtes libres. Trompez-vous, vous en avez le droit. Acceptez la critique, c'est le prix de la liberté pour tous. Toutes les opinions respectueuses et fondées se valent et seule la science a une valeur probante plus grande qu'une idée.

Alors, si vous voyez passer le pigeon dans le ciel, ne tirez pas, envoyez-vous avec lui. Le vol d'un oiseau est encore plus gracieux vu d'en haut. Il n'est pas nécessaire de l'abattre pour l'observer. Il n'est pas nécessaire de tirer sur le messenger. Ne tuez pas le pigeon dissident.

Nicolas Thiffault-Chouinard

🐦





Le Comité droit constitutionnel vous souhaite une bonne rentrée! N'hésitez pas à nous contacter via notre page Facebook ou à consulter notre site web pour en savoir plus sur les activités et les opportunités d'implication concrète que nous offrons cette année.

www.cdroitc.com

Turquie et Occident : une rupture déjà consommée

Étienne Gendron

Rédacteur en chef

Le coup d'état avorté, survenu dans la nuit du 15 au 16 juillet dernier, a fait couler beaucoup d'encre dans les médias occidentaux. Durant le coup et dans les instants qui suivirent, l'Occident risquait de perdre son allié le plus sûr et le plus indéfectible au Moyen-Orient; ainsi les gouvernements occidentaux ont tous condamné les putschistes : les États-Unis, l'Allemagne, le Canada et même la Russie (dont les relations avec la Turquie s'étaient considérablement refroidies dans les derniers mois) ont affirmé leur appui au gouvernement du président Recep Tayyip Erdogan. Un mois plus tard seulement, cet événement pourrait pourtant se révéler le point de bascule, le moment précis où les routes turque et occidentale, longtemps parallèles, se sont distancées.

Retour sur le déroulement des événements : dans la soirée du 15 au 16 juillet, des membres des forces armées turques s'emparent de nombreux points stratégiques à Istanbul et Ankara, la capitale. Le pont sur le Bosphore est bloqué, les stations de télévision et de radio sont évacuées par les militaires et des avions F-16 survolent Istanbul et Ankara à basse altitude. Rapidement, les putschistes émettent un communiqué, lu sur la chaîne publique TRT : ils visent à « restaurer la démocratie ». Pour ce faire, un « conseil de la paix dans le pays » a été formé, et l'armée impose un couvre-feu et la loi martiale. L'Assemblée nationale turque et le palais présidentiel sont bombardés par des F-16 et des hélicoptères.

Puis, premier accroc : il semblerait que le président, dont la neutralisation devrait pourtant être la priorité de toute opération du genre, a réussi à quitter le pays. De plus, les réseaux sociaux semblent toujours actifs et internet n'est pas coupé. Les informations, fragmentaires, semblent indiquer que le haut commandement militaire n'est pas impliqué dans les manœuvres de renversement – il s'agirait plutôt d'une fraction de la 1^{ère} armée turque, et que celle-ci n'aurait pas l'appui de forces navales. Puis, comble de la confusion : à 23h30, le président Erdogan lui-même apparaît à la télévision, par l'entremise de l'application FaceTime : il appelle la population à prendre la rue d'assaut pour signifier son opposition au putsch et son désir de voir le gouvernement du Parti pour la justice et le développement (AKP), démocratiquement élu, rester en place.

La suite a été amplement médiatisée : des milliers de partisans du président Erdogan sont descendus dans les rues pour résister au putsch, qui est contenu dès le matin du

16 juillet. Le président, revenu à Istanbul dans la nuit, réunit le Parlement turc le lendemain pour une session extraordinaire. Quant aux chefs putschistes, ceux qui ont réussi à fuir le pays au matin du 16 juillet demandent l'asile politique en Grèce. Ainsi le coup, bien préparé de prime abord, s'est rapidement effondré, victime de l'amateurisme de ses promoteurs. Étrange, pour un pays qui a vu quatre coups d'État ou renversements de pouvoir couronnés de succès dans les 60 dernières années (1960, 1971, 1980, 1997) et qui a toujours considéré son armée comme la gardienne de la constitution et de la démocratie héritées des Jeunes Turcs.

Et s'il était permis, dans les jours suivant, de douter de la solidité du gouvernement Erdogan, les événements des dernières semaines indiquent plutôt que ce dernier n'a jamais été aussi bien en scelle. D'abord, il a accusé la confrérie Gülen, mouvement politico-religieux dirigé par l'imam résidant aux États-Unis Fethullah Gülen – ancien allié politique d'Erdogan – d'être derrière le putsch raté. Cette accusation a servi de prétexte au gouvernement de l'AKP pour se livrer à

gouvernement, ne se sentant pas menacé, aurait laissé faire, la situation « exceptionnelle » lui permettant de mettre en place des mesures qui autrement auraient été considérées trop autoritaires⁵. Plus largement, cet événement constitue un prétexte supplémentaire sur lequel s'appuyer pour promouvoir une réforme constitutionnelle, et transformer l'État turc - régi actuellement par un système parlementaire - en république présidentielle. Le tout avec à la clé une concentration des pouvoirs dans les mains du président Erdogan.

Ainsi il est possible que le putsch avorté du 15 juillet ait été un important point de bascule sur le plan de la politique intérieure turque : le moment où la Turquie s'est muée en État autoritaire, semblable à la Russie de Vladimir Poutine. Pourtant, ce changement ne justifie pas une attitude plus circonspecte à l'égard de la Turquie sur le plan diplomatique de la part de l'Occident et des États-Unis; dans le passé, ces derniers n'ont pas hésité à traiter avec des régimes autoritaires ou même dictatoriaux lorsque ceux-ci servaient les intérêts américains, la

terme, mener à la formation d'un territoire autonome kurde qui constituerait une base parfaite pour les actions des militants kurdes en Turquie; en somme, un scénario à éviter. Cette ambivalence, de plus en plus difficile à tenir avec la succession d'attentats en Turquie revendiqués par le groupe terroriste (dont le dernier, à Gaziantep, a fait 51 morts), est un autre point de rupture avec les puissances occidentales.

Finalement, il semble qu'aux yeux du président turc, la clé de cette impasse se trouve à Moscou, et non Washington. Ainsi, neuf mois seulement après la destruction par les forces turques d'un avion de combat russe, et trois semaines après le putsch avorté, le chef de l'État turc visitait son homologue russe à Saint-Petersbourg. Au menu : le projet de gazoduc TurkStream (transportant du gaz russe dont la Turquie dépend), la relance du commerce entre les deux pays et, évidemment, la situation en Syrie. Si les deux pays ont toujours d'importants désaccords, notamment sur la question cruciale du départ de Bachar al-Assad, une analyse du *European Council on Foreign Relations* précise que « la détérioration des relations avec les puissances occidentales pourrait accélérer un rapprochement [entre Moscou et Ankara] »⁷. Un tel rapprochement ne serait pas surprenant, considérant les similitudes entre les régimes Poutine et Erdogan, et les intérêts convergents des deux pays dans la région.

Tous ces indices laissent croire à un « affranchissement » progressif de la Turquie de l'influence occidentale, affranchissement dont le coup d'État manqué du 15 juillet serait un moment pivot. D'un point de vue stratégique, un tel éloignement n'est pas du tout souhaitable, alors que la région est toujours en proie à une grande instabilité et que les relations avec l'autre puissance régionale, l'Iran, ont tout juste repris. Le basculement de la Turquie vers la Russie compliquerait encore plus les choses, alors que les relations américano-russes sont au point mort. Les gouvernements occidentaux ont donc tout intérêt à constater l'hostilité croissante du président Erdogan et à cesser de considérer la Turquie comme le point d'appui régional qu'elle était jusqu'à tout récemment. En fait, la chute du gouvernement de l'AKP semble en ce moment être la meilleure issue pour s'assurer que la Turquie demeure dans la sphère d'influence occidentale. Hélas, depuis la nuit du 15 au 16 juillet dernier, la position de Recep Tayyip Erdogan s'est considérablement renforcée, de quoi donner des maux de tête à John Kerry, chef de la diplomatie américaine. Il ne reste donc plus à ce dernier qu'à espérer qu'un nouveau coup d'État, réel et bien préparé celui-ci, réussisse à déloger le « Sultan d'Ankara ».



de véritables purges dans la fonction publique, les médias et l'armée : un tiers de l'état-major est arrêté, tout comme des milliers de juges. De plus, 20 000 professeurs perdent leur emploi, dont 1250 doyens de facultés¹. Près de 75 000 passeports sont confisqués² et des milliers de fonctionnaires perdent aussi leur emploi. À ces purges s'ajoutent l'instauration de l'état d'urgence pour une durée de trois mois, durant lesquels la Turquie dérogera à la Convention européenne des droits de l'homme³. Le tout, « pour éradiquer rapidement tous les éléments de l'organisation terroriste impliquée dans la tentative de coup d'État », selon le président Erdogan.

En somme, plutôt que de rallier ses opposants dans un grand mouvement d'unité suite au putsch raté, l'AKP a renforcé sa position dans toutes les sphères du pouvoir en excluant l'opposition, et accéléré son basculement vers un régime autoritaire. La position du président lui-même s'est à ce point renforcée, que certains ont avancé que celui-ci eût pu être, en fait, l'ultime commanditaire du putsch manqué⁴. D'autres, plus nuancés, suggèrent plutôt que le pouvoir était au courant de la préparation du coup, mais que le

realpolitik l'emportant sur les considérations morales. On peut par contre voir se dessiner un second basculement, autrement plus inquiétant : celui qui verrait la Turquie tomber hors de la sphère d'influence occidentale.

En effet, quelques indices laissent croire que le gouvernement de l'AKP vise à s'éloigner de cette influence. D'abord, dans une entrevue au quotidien *Le Monde*, le président Erdogan y est allé d'une charge à fond de train contre « le monde occidental » qui aurait « laissé les Trucs seuls », s'en prenant tour à tour aux États-Unis et à l'Union européenne. Aux premiers, il reproche leur refus d'extrader Fethullah Gülen et leur lenteur à réagir à la tentative de coup; aux seconds, il reproche la tiédeur de leur appui, leur critique des purges et l'obstruction dans le processus d'accession à l'Union européenne⁶. Des critiques très dures, pour ce qui devrait être une relation d'allié à allié.

Il y a aussi l'attitude ambivalente d'Ankara face à l'État islamique, qu'elle continue de combattre tout en espérant le voir affaiblir les Peshmergas (combattants kurdes) de Syrie et d'Irak. Un effondrement complet de l'EI pourrait, à

1. *Le Monde*, 23 juillet 2016.

2. Agence Anadolu.

3. L'art. 15 de la CEDH prévoit la possibilité d'adopter des mesures y dérogeant, « en cas de [...] danger public, menaçant la vie de la nation » et ce, « dans la stricte mesure où la situation l'exige ». Cette notion de proportionnalité serait vraisemblablement au cœur d'une éventuelle contestation de l'état d'urgence en Turquie devant la Cour européenne des droits de l'homme.

4. C'est l'hypothèse avancée par Djordje Kuzmanovic, secrétaire national du Parti de Gauche en France pour les questions internationales.

5. Position de Jean Marcou, professeur à Sciences Po Grenoble et spécialiste de la Turquie.

6. *Le Monde*, 9 août 2016.

7. *France 24*, « Erdogan en Russie pour relancer ses relations avec Poutine », consulté le 23 août 2016.



Le Grand Large

Gregory Leone

Le 23 juin 2016, les Britanniques ont participé à un référendum historique afin de décider si leur pays devrait ou ne devrait pas sortir de l'Union européenne. Le lendemain, une onde de choc a balayé les médias: le camp du *out* a gagné avec 51,9 % des voix. Toutefois, un référendum n'a qu'un rôle consultatif, c'est-à-dire qu'il ne lie pas juridiquement les acteurs politiques. De ce fait, le navire Grande-Bretagne doit naviguer sur des mers houleuses avant de parvenir à une sortie de l'Union européenne. Le résultat du référendum du 23 juin 2016 doit se comprendre selon une dichotomie ayant structuré l'histoire de la Grande-Bretagne, c'est-à-dire entre une politique du *grand large* pour reprendre les mots de Winston Churchill et une politique continentale. Le but de cet article est donc d'expliquer cette dialectique qui a traversé l'histoire des relations internationales de la Grande-Bretagne. Nous allons commencer notre récit au 18^e siècle avec la guerre de Sept Ans pour le terminer à aujourd'hui.

Entre l'Océan et l'Europe: 1756-1914

En 1756, la guerre de Sept Ans a éclaté et elle a opposé principalement la Grande-Bretagne à la France¹. D'autres acteurs ont participé à ce conflit d'ampleur mondial: l'Autriche, la Russie et l'Espagne du côté de la France, la Prusse du côté de la Grande-Bretagne. Le conflit était d'ampleur mondiale en raison des théâtres nord-américain, antillais et indien des opérations. Sur ces théâtres, la France et la Grande-Bretagne se sont affrontées parce que ces deux puissances y possédaient des territoires. De 1756 à 1757, la Grande-Bretagne a privilégié le théâtre européen en raison des intérêts dynastiques du roi Georges II en Allemagne du Nord. En effet, Georges II en plus d'être roi de Grande-Bretagne était aussi le prince de l'électorat d'Hanovre en Allemagne du Nord². Toutefois, après 1757, la politique britannique s'est recentrée sur les théâtres extraeuropéens. Ce recentrage conjugué à d'autres événements a conduit à une victoire britannique, victoire consacrée par le traité de Paris de 1763. Une des principales conséquences de cette guerre était le début de la suprématie navale britannique, suprématie qui a structuré les relations internationales jusqu'à la Première Guerre mondiale.

La Grande-Bretagne s'est opposée fermement à Napoléon en raison de la tentative de ce dernier de créer un bloc continental fermé au commerce britannique. Le projet de Napoléon s'est notamment illustré par le blocus continental en novembre 1806, c'est-à-

dire la fermeture des ports du continent au commerce britannique. La Grande-Bretagne ne pouvait pas vaincre seul Napoléon, et c'est pourquoi elle s'est alliée aux puissances européennes hostiles à la France du Premier Empire. Ici, un point central de la politique britannique envers l'Europe est à dégager: quand les intérêts maritimes et commerciaux de la Grande-Bretagne sont menacés par ce qui se passe sur le continent européen, Londres y intervient pour établir un équilibre qui lui est favorable. Avec la chute de Napoléon en 1815, une nouvelle époque dans les relations internationales débute.

La période 1815-1900 est caractérisée par trois événements importants pour la politique étrangère britannique: l'extension des possessions coloniales, l'hostilité envers la Russie et l'unification allemande de 1871. L'extension des possessions coloniales était une des priorités de la politique étrangère britannique de l'époque. En effet, Londres voulait des territoires outre-mer pour avoir des ressources, des marchés pour écouler la production industrielle de la métropole et des points d'appui pour sa marine de guerre. Cette expansion coloniale a provoqué des tensions avec d'autres puissances européennes et notamment la France lors de la crise de Fachoda de 1898. L'hostilité envers la Russie était un élément important de la période 1815-1900, car la Russie était la rivale de la Grande-Bretagne en Méditerranée orientale et en Asie. L'unification allemande de 1871 a été un choc géopolitique sans précédent pour l'époque, en ce sens que les rapports de puissance en Europe ont été profondément modifiés. Une des conséquences de l'unification allemande sera le contentieux franco-allemand au sujet de l'Alsace-Lorraine³. Ce contentieux a forcé l'Allemagne à adopter une politique étrangère dans laquelle toutes les puissances européennes auraient besoin d'elle, mais pas de la France. Toutefois, un rapprochement franco-russe s'est produit dans les années 1890 à la suite d'un éloignement entre l'Allemagne et la Russie. Ce rapprochement est illustré par l'alliance franco-russe de 1894, événement qui aura des conséquences sur la politique étrangère britannique. En effet, la conjoncture internationale commençait à accroître la pression sur la défense des possessions coloniales de la Grande-Bretagne. De ce fait, il fallait que Londres reconsidère sa hiérarchie d'ennemis et d'alliés potentiels afin de sécuriser ses possessions coloniales et ainsi d'avoir une plus grande marge de manœuvre sur la scène internationale.

Durant la période 1900-1914, l'hostilité envers la Russie est remplacée par une hostilité envers l'Allemagne. En effet, vers 1905, la Grande-Bretagne a commencé à considérer l'Allemagne comme une plus grande menace que la Russie⁴. L'accroissement de la puissance navale et industrielle de l'Allemagne est ce qui explique ce changement. En 1904, l'Entente cordiale est signée entre la France et la Grande-Bretagne. Ce rapprochement anglo-français de même que l'hostilité grandissante envers l'Allemagne a conduit à la convention anglo-russe de 1907, accord scellant le rapprochement entre les deux ennemis d'hier. En somme, on peut dire que les

intérêts maritimes et économiques de la Grande-Bretagne l'ont conduit à participer à la nouvelle dynamique diplomatique européenne soit celle des systèmes d'alliances.

Les Deux Guerres mondiales (1914-1945)

En août 1914, la Première Guerre mondiale a éclaté et la Grande-Bretagne a joué un rôle important dans cette guerre. Je laisse de côté la mécanique qui a conduit à la guerre, car j'ai déjà traité de cela dans un article précédent⁵. À la fin de la Première Guerre mondiale, la Grande-Bretagne a été la principale bénéficiaire du règlement de la paix, en ce sens que ces principaux objectifs sont atteints soit la fin de la suprématie économique allemande en Europe, le désarmement naval de l'Allemagne et l'extension de l'empire colonial⁶.

Durant l'entre-deux-guerres, la Grande-Bretagne a privilégié le grand large au détriment d'une implication directe dans les affaires européennes. De ce fait, ce qui comptait aux yeux de Londres était qu'il y ait un état d'équilibre. Ainsi, Londres voulait éviter que l'Allemagne soit trop affaiblie par rapport à la France⁷. Les accords de Locarno d'octobre 1925 ont illustré la conception britannique d'un équilibre automatique dans les affaires européennes. En effet, ce traité signé entre la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne, la Belgique et l'Italie voulait apporter une garantie des frontières occidentales de l'Allemagne et amener les ennemis d'hier à renoncer à la guerre pour régler leurs différends. Avec Locarno, la Grande-Bretagne a réussi à concilier deux choses: son refus d'un traité bilatéral avec la France et la volonté de la France d'obtenir des garanties sur ses frontières avec l'Allemagne⁸. Dans les années 1930, la Grande-Bretagne a continué à privilégier la politique du *grand large*; et l'Allemagne nazie a exploité les failles du système diplomatique de l'entre-deux-guerres pour accroître sa puissance. En septembre 1939, une nouvelle guerre a éclaté et la Grande-Bretagne est forcée d'intervenir.

Commonwealth ou Europe ? (1945 à aujourd'hui)

Une fois la guerre terminée en 1945, la Grande-Bretagne est entrée dans une période tumultueuse caractérisée par la décolonisation. En effet, entre l'indépendance de l'Inde en 1946 et la rétrocession de Hong Kong à la Chine en 1997, l'ancien domaine colonial de la Grande-Bretagne s'est rétréci de manière spectaculaire. Les nombres parlent d'eux-mêmes: à son apogée en 1920 l'Empire britannique avait une superficie de 33,5 millions de kilomètres carrés pour une population de 540 millions d'habitants, et aujourd'hui les territoires confettis de l'Empire ont une superficie de 18 000 kilomètres carrée pour 340 000 habitants⁹. Toutefois, les liens entre les anciennes colonies et la métropole perdurent dans le cadre du Commonwealth. Le Commonwealth a été créé en 1926 pour les Dominions, c'est-à-dire le Canada, l'Australie, l'Afrique du Sud, la Nouvelle-Zélande et l'État libre d'Irlande. L'Irlande s'est retirée en 1937. Dans le cadre du processus de décolonisation, le Commonwealth cesse d'être le club des Dominions pour

englober les anciennes colonies africaines et asiatiques.

Ce retrait de la Grande-Bretagne de l'espace impérial ne s'est pas accompagné immédiatement d'un recentrage sur l'Europe. Ce recentrage s'est fait après l'échec de l'expédition de Suez en 1956, car une des principales conséquences de cet échec était une prise de conscience par la Grande-Bretagne de la perte de son statut de grande puissance¹⁰. Concernant sa politique européenne, la Grande-Bretagne était hostile à tout projet supranational; ce qu'elle désirait en revanche était une zone de libre-échange entre pays européens¹¹. En 1957, le traité de Rome a créé la Communauté économique européenne (CEE), et la Grande-Bretagne a tenté d'y adhérer en 1963. Cette tentative s'est heurtée à un refus catégorique de la France du général de Gaulle. En effet, le général de Gaulle, devenu président de la France en 1958, voulait utiliser la CEE comme un levier pour faire de la France le pays prépondérant en Europe¹². Pour De Gaulle, la prépondérance de la France en Europe serait réalisée si la Grande-Bretagne ne faisait pas partie de la CEE. La Grande-Bretagne a finalement adhéré à la CEE en 1973, et la CEE est devenue l'Union européenne en 1993. Londres a donc privilégié le continent au lieu du *grand large*.

Conclusion

«Être, ou ne pas être, telle est la question», cet extrait d'Hamlet de Shakespeare résume bien la dichotomie ayant structuré l'histoire des relations internationales de la Grande-Bretagne depuis les trois derniers siècles, c'est-à-dire être pleinement européen en participant activement aux affaires du continent ou ne pas l'être afin de privilégier le *grand large*. Loin d'être toujours en contradiction, les intérêts continentaux et maritimes de la Grande-Bretagne peuvent parfois être imbriqués les uns dans les autres; et donc, privilégier une facette revient à paradoxalement défavoriser l'autre. Le résultat positif au profit du Brexit est loin d'être un événement spatio-temporel isolé; il est au contraire l'avatar contemporain de la dialectique continent/*grand large*. De ce fait, une majorité de Britanniques a considéré que les intérêts de la Grande-Bretagne seraient mieux servis par un recentrage sur le *grand large*. 🐦

1. À ce sujet voir: Edmond Dziembowski, *La guerre de Sept Ans: 1756-1763*, Québec, Septentrion, 2015.

2. Il faut se rappeler qu'à l'époque, l'Allemagne comme nous la connaissons aujourd'hui n'existe pas. En revanche, il y a le Saint Empire romain germanique composé de royaumes, de principautés, de duchés et de villes libres.

3. Province française rattachée à l'Allemagne en 1871.

4. Christopher Clark, *The Sleepwalkers: How Europe went to war in 1914*, New York, Harper Collins, 2013, p.160.

5. Édition d'août 2015 du Pigeon dissident: Retour sur les origines de la Première Guerre mondiale.

6. René Girault et Robert Frank, *Turbulente Europe et nouveaux mondes: 1914-1941*, Paris, Payot, 2004, p. 165 (coll. «Petite Bibliothèque Payot»).

7. *Ibid.*, p. 167.

8. *Ibid.*, p. 259.

9. François-Charles Mougel, «Le Reflux de l'Empire britannique: De la puissance à l'influence (1945 à aujourd'hui)» dans Thierry Lentz et Patrice Gueniffey, dir., *La fin des empires*, Paris, Perrin, 2016, p.377-379.

10. *Ibid.*, p.387: La crise de Suez a commencé lorsque l'Égypte de Nasser a nationalisé le canal de Suez au détriment des intérêts français et britanniques. Il s'en est suivi une expédition militaire qui tournera au fiasco diplomatique.

11. René Girault, Robert Frank et Jacques Thobie, *La loi des géants: 1941-1964*, Paris, Payot, 2005, p. 483(coll. «Petite Bibliothèque Payot»).

12. *Ibid.*, p.491.

Crédit image : Union Européenne

TROP PENSER PAS PENSER

Xavier Desrosiers

Directeur de la logistique

Osheaga, c'est le fun. Le festival Juste pour rire aussi. Aller voir l'Impact, c'est pas pire non plus. Maintenant, imagine-toi en train d'écouter ce groupe « indépendant », cet humoriste moyen ou encore occupé à admirer la frappe du Didier national dans la lucarne. La vie est belle; les gens fument, rient, crient, sourient.

On dit qu'on ne les voit pas venir. Ce coup de hache, cette rafale de projectiles ou cette violente pétarade qui n'en est pas qu'une. C'est comme si on ne voulait pas y croire. Un humain, mon frère, ma sœur, celui ou celle avec qui je partage la même planète, qui a les mêmes ancêtres que moi. Au départ, si rien n'avait changé, tout nous aurait liés; faire l'amour serait un plaisir pour les deux, boire une grande lampée d'eau lors d'une canicule un bonheur et se précipiter aux toilettes après s'être retenu un soulagement divin. Me voir mort? C'est vraiment ce qu'il veut? Mais voyons, après tout, nous sommes pareils...

C'est sur ce point que tous ces pauvres innocents, victimes des balles d'un cinglé ou des éclats de bombe d'un autre. Nous, le commun des mortels, ne sommes pas comme eux. Il serait facile de dire que ce qui nous en distingue, c'est la chose en laquelle nous croyons, la couleur de notre peau. Mais laissons ces droitures d'esprit aux minables et tristes démagogues dépourvus de l'imagination nécessaire pour peindre un monde meilleur (*aka* être un supporter de Donald Trump). Ce qui nous dissocie de ces assassins miteux, c'est notre volonté. D'être heureux, de vivre dans un monde pas pire... où nous pouvons profiter d'un spectacle au Bataclan tout comme on peut admirer des feux d'artifice à Nice. Ces barbares, ils font pitié, parce que contrairement à nous, ils ne savent pas ce que c'est d'être heureux. Comment l'être lorsqu'on a le meurtre comme principal dessein?

Non, ce ne sont souvent pas des demi-dieux ou des êtres surnaturels vivant sur une autre planète comme certains médias tentent de nous le faire croire. On tente de nous dresser un portrait de ces outils meurtriers dont se servent les ennemis du monde libre en nous faisant croire que leur destin était dressé d'avance, que tôt ou tard, ils allaient enlever des vies au nom d'une croyance quelconque. On les prend pour des bêtes diamétralement opposées à nous en tant qu'humains alors qu'en fait, ils sont comme vous et moi. Ce pourrait être votre voisin, votre ami, votre oncle... et c'est bien ce qui fait tant peur avec ces terroristes; ce pourrait être n'importe qui. Un n'importe qui qui, à n'importe quel moment, pourrait décider de vous enlever la vie simplement parce que vous avez eu le malheur de vivre dans un pays où être heureux et vivre sans

contraintes est un droit. Et savez-vous le pire? C'est que peu importe ce que vous ferez, peu importe les moyens que l'État ou n'importe qui d'autre prendra, si un de ces terroristes décide qu'il va tuer, il risque d'en arriver à ses fins. Ne me méprenez pas, les méthodes préventives utilisées par les autorités portent probablement leurs fruits. Mais à moins d'être un amateur lunatique aux idéaux non proportionnels à leur talent pour la mort, ces gens savent ce qu'ils font. C'est tout comme une occupation quelconque; si vous y consacrez votre vie, vous allez finir un jour ou l'autre par y exceller. Et rien ne peut être fait.

Alors que faire? Sombrier dans le désespoir, baisser les bras et admettre qu'il n'y a rien à faire? Accroître les moyens concrets afin de limiter le potentiel d'un (autre) bain de sang? Y aller d'une croisade envers les communautés jugées par les naïfs comme étant responsables de ces attentats? Ces solutions comportent leurs adeptes. Elles ont leurs pour, leurs contre... Mais laquelle est certaine de fonctionner? Aucune. Aucune ne peut se vanter d'être LA solution qui va éradiquer du jour au lendemain la menace terroriste. Une telle solution, il n'y en a tout simplement pas.

À mon humble avis d'étudiant moyen d'une faculté réputée d'une université progressiste située dans un pays libre, il faut se concentrer sur l'avenir. Pas demain, non. À l'ère de l'instantané, une telle solution pourrait sembler être la norme, mais il ne s'agit pas d'un problème typique. Il va falloir des années, des générations afin de venir à bout de cette menace. Comment faire? Vous l'avez entendue souvent, celle-là, mais il ne faut pas s'empêcher de vivre. Oui, je peux mourir des éclats d'une bombe d'un fanatique dès demain. Tout comme je peux recevoir une météorite en pleine gueule, me noyer dans un verre d'eau et être frappé par la foudre (en même temps pis tout). Mais à quoi bon y penser? Se faire des peurs, peu importe les circonstances, ça ne sert à rien. Il est encore plus inutile, voire stupide, de donner aux TERRORISTES ce qu'ils veulent; la peur. Notre peur. Voyons donc, je suis bien trop orgueilleux pour ça; je laisserai certainement pas un maudit malade m'empêcher de profiter de mes initiations à fond, d'aller virer une brosse à la Maisonnée ou de faire le tour du monde si ça me tente. À la place, je vais me souvenir du *Dernier samurai* (gros film avec Tom Cruise). La phrase qui m'a marqué : *Trop penser, pas penser*. Oui, à force de trop penser à cette menace, c'est comme si je venais à ne plus penser du tout, à ne plus être qui je devrais être. Je suis aliéné. Je ne suis plus voué au bonheur. Alors hey : j'oublie ça, le p'tit *bum* qui fait sauter des bombes, j'y pense pas. Moi je vis comme tout le monde devrait vivre, pas lui.

Bonne rentrée ! 🍷

PENSÉES ÉPARSES SUR LE NATIONALISME ET L'AUTORITARISME

Jad Elmahboubi

Louis XVI eut à faire face en son temps à un embrouillamini quasi inextricable. Héritier d'un royaume ruiné à la suite de la guerre de Sept Ans, il fut cependant le principal artisan de son effondrement. Partisan des idées progressistes, il rétrocéda aux parlements les pouvoirs otés jadis par Louis XV, mettant ainsi fin à la monarchie absolue, puis à la monarchie tout simplement.¹ Le dernier roi de l'Ancien régime, fervent amoureux de son peuple, n'en fut pas moins assassiné par ses sujets régicides. On a le peuple qu'on mérite.

Vladimir Poutine, Viktor Orban, Recep Tayyip Erdogan. Tous ces dirigeants n'ont que faire des protocoles onusiens. Tous jouissent néanmoins d'une popularité à faire pâlir de stupeur, puis rougir d'envie, tout chef d'État occidental. Le président des Philippines, Rodrigo Duterte, semble avoir récemment rejoint la dissidence. Leurs points communs? Un nationalisme virulent, le refus de l'ingérence étrangère, ainsi qu'une fin de non-recevoir à l'universalisme des valeurs occidentales. Ils font clairement savoir que la préférence nationale est de nouveau à l'ordre du jour et que le discours utopiste et droit-de-l'homme sonne creux et faux à leurs oreilles.

Vladimir Poutine, chef de file de la révolte réactionnaire, ne tardera pas à gagner. Les valeurs progressistes sont remises en question au sein même de l'Occident et l'expansion passée de l'occidentalisation n'existe quasiment plus, exception faite de ce qui a trait à la technologie. Face à l'incertitude de la modernité, le traditionalisme est destiné à l'emporter, ayant fait ses preuves durant des myriades de siècles. Dépeint comme un tsar en devenir, Poutine n'est en fait qu'un dictateur autoritaire.

Le dirigeant autoritaire est aimé. Les mauvaises langues diront qu'il est craint. Craint? Probablement. Détesté? C'est possible. « Respecté » est cependant l'épithète le caractérisant le mieux. La crainte et le respect sont souvent indissociables, à fortiori pour un chef d'État. Il semble, contrairement à ce que la mythologie démocratique suggère, que les peuples sont à la recherche de leaders forts, qui se soucient d'eux et agissent dans l'intérêt du pays avant toute autre considération. C'est après tout pour ces raisons qu'ils sont élus.

En comparaison avec les présidents et premiers ministres occidentaux, les

dirigeants nationalistes se caractérisent moins par leurs prétentions colonialistes. Je ne parle guère de colonisation territoriale. Je songe plutôt à une colonisation culturelle et idéologique. Le dirigeant nationaliste se moque que les autres peuples adoptent ou non ses valeurs, tandis que le chef occidental s'efforce de populariser ce qu'il considère être des valeurs universelles. C'est la raison du ressenti de nombreux peuples à son égard. Les Occidentaux eux-mêmes sont de plus en plus nombreux à mépriser leurs élus, car ces derniers les ont sacrifiés sur l'autel du grand projet mondialiste qui veut mettre un terme à la souveraineté des nations (et des peuples).

Du côté occidental, qu'a-t-on? À l'exception de Trudeau, quel autre chef d'État peut s'enorgueillir d'être aimé de son peuple? Et encore, je fais le pari que l'entrain que suscite encore notre cher premier ministre s'estompera sous peu. Les causes de cet imbroglio? Une absence d'identité. Le matérialisme et le relativisme ont enseveli les sociétés occidentales six pieds sous terre. Un peuple sans sentiment d'appartenance n'en est pas un. Qu'est-ce qu'être Canadien aujourd'hui? La méconnaissance de l'histoire du pays est totale, et bien rares sont ceux qui sauraient entonner l'hymne national. Contrairement à mon habitude, je ne blâmerai pas le citoyen lambda. Je suis de ceux qui considèrent qu'inculquer une conscience nationale est du devoir de l'État. Un pays incapable d'en éveiller une ne peut subsister, et ne le mérite pas.

Un aggiornamento s'impose. Le nationalisme est le socle des États modernes; c'est à travers lui qu'ils furent bâtis. Il semble de plus en plus évident que le rêve mondialiste est à bout de souffle. Cela s'exprime par l'éveil de tous les peuples du monde, qui rejettent de plus en plus ouvertement l'universalisme. Le Canada se doit de suivre le même chemin, de s'interroger sur ses valeurs fondamentales et d'accepter que les autres peuples n'y adhèrent peut-être jamais. Mon objectif n'est pas de faire le dithyrambe de l'autoritarisme. Je tente plutôt de comprendre les causes de l'échec de notre modèle. Aucune nation en crise profonde ne peut susciter l'admiration, au mieux recueillera-t-elle de la sympathie distribuée parcimonieusement. La remise en question est difficile, blessante et porte à confusion, mais finit toujours par se révéler salutaire. 🍷

1. Patrice Gueniffey, «C'est la faute à Louis XVI», www.lepoint.fr.



Honoré Daumier, *Les Gens de Justice*

Le secret professionnel des conseillers juridiques et la Loi de l'impôt sur le revenu

Gregory Leone

Le 3 juin 2016, deux arrêts ont été rendus par la Cour suprême relativement à la question du conflit existant entre le secret professionnel des conseillers juridiques¹ et le régime des demandes péremptoires issu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*² (« LIR »). L'arrêt *Canada (Procureur général) c. Chambre des notaires du Québec*³ a déclaré inconstitutionnel le régime des demandes péremptoires dans la mesure où une telle demande est adressée à un avocat ou à un notaire parce qu'il contrevient à l'art. 8 de la *Charte canadienne des droits et libertés*⁴. L'arrêt *Canada (Revenu national) c. Thompson*⁵ portait sur l'interprétation de l'exclusion d'un type de document de la protection du secret professionnel. Toutefois, étant donné que cette exclusion a été jugée inconstitutionnelle dans l'arrêt *Chambre des notaires*, la cause est devenue sans objet. Nous allons donc analyser l'arrêt *Chambre des notaires* afin d'en faire ressortir les éléments importants.

Les dispositions législatives en cause

Trois articles de la *LIR* sont en cause dans l'arrêt. Le premier est l'art. 231.2 (1) qui permet au ministre du Revenu national d'exiger d'une personne des documents ou des informations à l'égard d'un contribuable : il s'agit d'une demande péremptoire. Cet article donne le pouvoir aux autorités fiscales d'acheminer aux avocats ou aux notaires une telle demande à l'insu des clients de ces deux types de conseillers juridiques⁶. Le deuxième est l'art. 231.7 qui prévoit qu'advenant que le particulier concerné par la demande péremptoire refuse de délivrer les documents demandés, les autorités fiscales peuvent s'adresser à un tribunal pour que ce dernier ordonne de fournir l'accès auxdits documents. Si le particulier n'obtempère pas, il peut être reconnu d'outrage au tribunal (art. 231.7 (4)). Toutefois, il est prévu à l'art. 231.7 (1) b)

que le tribunal ne peut imposer une telle ordonnance si les documents en question sont protégés par le secret professionnel. Le troisième est l'art. 232 (1) al. 5 qui exclut un « relevé comptable d'un avocat » de la protection du secret professionnel. Le dernier article pertinent, mais qui n'est pas en cause, est l'art. 232 (1) al. 1 qui précise qu'au Québec, le terme « avocat » utilisé dans la *LIR* comprend les avocats et les notaires.

Le litige

Depuis quelques années, des notaires ont reçu des demandes péremptoires de la part des autorités fiscales pour l'obtention de renseignements ou de documents à l'égard de leurs clients. Les objectifs des autorités fiscales sont de faciliter des mesures de recouvrement ou de vérification fiscale. Les demandes péremptoires acheminées comprennent également les conséquences d'un refus d'obtempérer. Les notaires concernés ont contacté la Chambre des notaires pour faire part de leurs craintes concernant le respect du secret professionnel. Un compromis a tenté d'être trouvé, mais sans succès; et la Chambre des notaires a entrepris un recours déclaratoire devant la Cour supérieure du Québec contre le Procureur général du Canada et l'Agence du revenu du Canada. L'objet de ce recours était de faire déclarer inconstitutionnels les articles 231.2, 231.7 et 232 (1) al. 5 de la *LIR*. Le Barreau du Québec s'est joint au recours à titre d'intervenant pour bénéficier de la conclusion du tribunal. La Cour supérieure a donné raison à la Chambre des notaires. La Cour d'appel du Québec a aussi donné raison à la Chambre des notaires, mais en modifiant quelques éléments du jugement de première instance. Ainsi, ce n'est plus tout l'art. 231.2 qui est inconstitutionnel, mais seulement le paragraphe 1 dans la mesure où la demande est adressée au notaire ou l'avocat du contribuable concerné. La cause s'est rendue en Cour suprême et le plus haut tribunal du pays a confirmé la décision de la Cour d'appel du Québec.

Les explications de la Cour suprême⁷

Dans cet arrêt, la Cour suprême explique en détail les contours du secret professionnel et son lien avec l'art. 8 de la *Charte canadienne*. La Cour se pose quatre questions. La première concerne l'atteinte potentielle à l'art. 7 de la *Charte canadienne* dans la mesure où les trois dispositions législatives en cause s'appliquent à un avocat ou à un notaire. La deuxième est liée à la première, en ce sens que si la réponse à la première question est affirmative, alors l'atteinte peut-elle se justifier suivant l'art. 1 de la *Charte canadienne* (test de l'arrêt *Oakes*⁸). Pour la troisième question, il faut remplacer l'art. 7 par l'art. 8 de la *Charte canadienne*. La quatrième question est identique à la deuxième, mais concerne l'art. 8 de la *Charte canadienne*. La Cour suprême précise, en l'espèce, qu'une analyse fondée sur l'art. 7 de la *Charte canadienne des droits et libertés* n'est pas nécessaire si l'analyse fondée sur l'art. 8 mène à la conclusion que les dispositions contestées sont inconstitutionnelles. Comme la Cour a conclu que les dispositions en cause portent atteinte à l'art. 8 de la *Charte canadienne* et que cette atteinte ne peut se justifier suivant les critères de l'arrêt *Oakes*,

les deux premières questions n'ont pas reçu de réponse.

L'art. 8 de la *Charte canadienne* ne protège pas explicitement le secret professionnel : il s'agit plutôt d'une protection contre les fouilles, les perquisitions et les saisies abusives. Deux questions se posent afin de déterminer si une action gouvernementale contrevient à l'art. 8. La première est : l'action gouvernementale empiète-t-elle sur une attente raisonnable au respect de la vie privée? Si la réponse est positive, alors il s'agit d'une saisie au sens de l'art. 8 de la *Charte canadienne*. La deuxième question, quant à elle, est : la saisie représente-t-elle une atteinte abusive au droit à la vie privée d'un particulier?

Concernant la première question, la jurisprudence antérieure de la Cour suprême a établi que la demande péremptoire de la *LIR* est une saisie au sens l'art. 8 de la *Charte canadienne*. Cela est le cas parce que le secret professionnel s'est progressivement transformé en règle de fond au point de devenir un principe de justice fondamentale au sens de l'art. 7. Par conséquent, la protection accordée au secret professionnel demeure toujours élevée, et ce peu importe que le contexte dans lequel se déroule l'action gouvernementale.

Concernant la deuxième question, les tribunaux doivent pondérer deux éléments. D'une part, l'intérêt à la vie privée d'un individu et d'autre part, l'intérêt de l'État de procéder à une saisie afin d'assurer l'application d'une loi. Néanmoins, le secret professionnel est un principe de la plus haute importance; et il doit donc demeurer aussi absolu que possible afin de préserver la relation de confiance qui s'est installée entre un conseiller juridique et son client. Le critère que les tribunaux doivent utiliser est celui de la nécessité absolue, c'est-à-dire qu'une action gouvernementale sera considérée comme abusive s'il n'y a pas de nécessité absolue de procéder à une saisie. La Cour a précisé qu'il y a une présomption réfragable de confidentialité pour toutes les communications entre un conseiller juridique et son client.

La Cour suprême, reprenant l'avis des cours inférieures, a précisé que le régime des demandes péremptoires de la *LIR* comporte plusieurs lacunes qui le rendent abusif dans la mesure où une telle demande est adressée à un avocat ou à un notaire : l'absence d'avis au client, un fardeau trop grand imposé au conseiller juridique et l'absence de nécessité absolue d'obtenir les informations des contribuables. En effet, le régime des demandes péremptoires, tel qu'il est conçu, permet aux autorités fiscales de court-circuiter le client du conseiller juridique auquel la demande a été envoyée alors que la révocation du secret professionnel appartient au client et non à son conseiller juridique. Un fardeau trop grand repose sur les épaules des conseillers juridiques pour la défense du secret professionnel et la menace de poursuites pénales les met en situation de conflit d'intérêts. Il y a aussi absence de nécessité absolue d'obtenir lesdites informations parce que les autorités fiscales peuvent les obtenir par le biais de sources alternatives.

L'expression « relevé comptable d'un

avocat » utilisé à l'art. 232 (1) al. 5 de la *LIR* peut se prêter à diverses interprétations, car elle n'est pas définie dans la loi. Cette exclusion d'un type de document de la protection du secret professionnel en conjonction avec l'art. 231.7 de la *LIR* entraîne des conséquences graves pour le conseiller juridique refusant d'obtempérer à la demande péremptoire des autorités fiscales. L'expression « relevé comptable d'un avocat » est problématique au regard du critère de la nécessité absolue, car cette expression peut mener à la saisie de n'importe quel document, et ce, même si les informations ne sont d'aucune utilité aux autorités fiscales pour faire appliquer la *LIR*. Concernant l'art. 1 de la *Charte canadienne*, les trois dispositions de la *LIR* en cause ne passent pas le test de l'arrêt *Oakes* au regard du critère de l'atteinte minimale.

Conclusion

La Cour a conclu que le régime des demandes péremptoires n'applique pas aux avocats et aux notaires du Québec en leur qualité de conseillers juridiques; mais le régime est constitutionnel dans la mesure où les demandes sont envoyées directement aux contribuables concerné⁹. De plus, l'exclusion des « relevés comptables des avocats » de la protection du secret professionnel est inconstitutionnelle parce qu'elle restreint grandement la portée du secret professionnel; ce qui rend cette exception contraire à l'art. 8 de la *Charte canadienne*¹⁰. De l'avis de la Cour, il n'est pas nécessaire d'établir une liste de documents bénéficiant de la protection du secret professionnel, car la question n'en est pas une de forme, mais de fond¹¹. Ainsi, comme déjà expliqué antérieurement, toutes les communications entre un conseiller juridique et son client bénéficient d'une présomption de confidentialité, mais cette présomption peut être levée par les tribunaux. 🐦

1. Par conseillers juridiques, il faut entendre par là les avocats et les notaires.
2. *L.R.C. 1985, c.1 (5e suppl.* (ci-après désignée «*LIR*»).
3. 2016 CSC 20 (ci-après abrégé «*Chambre des notaires*»).
4. *Loi constitutionnelle de 1982*, art. 1-34 (ci-après désignée «*Charte canadienne*»).
5. 2016 CSC 21.
6. *Chambre des notaires*, par. 8 (j. Wagner et Gascon).
7. *Id.*, par.25-87.
8. *R c. Oakes*, [1986] 1 R.C.S. 103.
9. *Chambre des notaires*, préc., note 3, par. 92.
10. *Id.*, par. 94.
11. *Id.*, par. 95.

REPRENDRE LE FLAMBEAU

Maxime Leboeuf

Rédacteur en chef

C'est autour d'une bière, dans un petit bar du Plateau, que Marc-Simon Duquette m'accueille pour la désormais traditionnelle entrevue de début d'année avec le président de l'Association étudiante des étudiants en droit (AED). Visiblement préparé, cet ancien de la section D m'explique avec éloquence les dossiers chauds et moins chauds sur lesquels sa nouvelle équipe travaille depuis le début de l'été et présentera aux étudiants dès la session d'automne.

Ce qui frappe d'entrée, c'est ce désir de continuer là où l'exécutif précédent avait laissé, exécutif dont faisait d'ailleurs partie Marc-Simon Duquette à titre de VP vie étudiante. Rappelons que c'était tout le contraire l'année précédente, alors que l'ex-président Simon Telles souhaitait à tout prix se distancer des « dossiers échappés » de son prédécesseur. Mais l'exécutif 2016-2017 proposera aussi plusieurs nouveautés cette année, fort d'une équipe aux idées diversifiées. Revue des dossiers à suivre et à surveiller pour l'année 2016-2017 à la Faculté de droit de l'UdeM.

Soutenir l'offre de service

Autre revenant de l'exécutif 2015-2016, le trésorier Loïc Sanscartier continuera cette année d'appliquer une logique similaire de rigueur – on n'oserait parler d'austérité – dans la gestion du budget. Une rigueur largement dictée par la diminution systématique des commandites de cabinets d'avocats, explique Marc-Simon Duquette. « *En trois ans, on a perdu 30 à 40 % du montant de commandite*, parce que les cabinets redirigent chaque année leur argent vers d'autres initiatives.* »

L'exécutif 2016-2017 pourra toutefois compter sur une nouvelle somme* débloquée grâce à l'augmentation des cotisations étudiantes votée en Assemblée générale au printemps dernier. Bien que la distribution précise de cette nouvelle enveloppe budgétaire reste à déterminer, « *on va essayer de distribuer ça pour rejoindre le plus d'étudiants possible via différentes activités à vocation sociale et intellectuelle* », indique le président de l'AED.

La nouvelle enveloppe budgétaire dont dispose l'AED sera donc principalement consacrée à maintenir l'offre de services aux étudiants et appuyer de nouvelles initiatives. « *On a reçu le mandat clair en Assemblée générale de consacrer une partie du montant à la réduction de coûts des activités sociales* », rappelle à ce propos Marc-Simon Duquette. Ainsi, une partie du montant permettra de réduire le coût des initiations à 20 \$ tout en maintenant des activités similaires à l'année dernière. La Soirée de Noël sera elle aussi revue afin de réduire le prix d'entrée et assurer une meilleure accessibilité, quitte à réduire l'abondance de l'évènement.

Côté activité à vocation intellectuelle, le président de l'AED souligne la tenue d'une série d'activités pratiques organisées par des comités durant l'automne, une

nouveauté pour cette année. Seront ainsi offerts aux étudiants un concours de rédaction (Comité droit constitutionnel), une simulation d'arbitrage (Comité droit du travail), une compétition d'arbitrage (Comité droit et sport) et une simulation de cas (Comité droit pénal). « *L'idée est d'offrir ces activités pratiques aux étudiants à la rentrée pour qu'ils aient une offre de service variée* », résume-t-il.

Une réforme pleine d'incertitude

Autre dossier chaud dans les boîtes de l'AED : la réforme du baccalauréat. Nébuleux projet mené par la direction de la Faculté, cela devrait éventuellement déboucher sur un remaniement de l'offre de cours du baccalauréat en droit. L'exécutif de l'AED sera représenté à la table des négociations, aux côtés de la direction et des professeurs, afin de représenter la voix des étudiants dans cet important chantier. À ce propos, Marc-Simon Duquette indique qu'un comité chargé de prendre le pouls des étudiants sera mis en place dès la rentrée afin de mieux porter leurs préoccupations et leurs priorités.

Malgré une volonté d'ouverture, le comité sera majoritairement formé de membres du Comité exécutif (CE) et du Comité administratif (CA) de l'AED, des instances dont la proximité n'est plus à démontrer. Seulement deux sièges sur cinq seront occupés par des étudiants non membres du CE ou du CA, et ces deux étudiants seront sélectionnés par le CE.

Le comité devra rapidement soumettre des propositions relatives à la réforme du baccalauréat en Assemblée générale afin que l'AED ait une position claire dès le début du processus. Le document, s'il est approuvé par l'assemblée, sera ensuite présenté comme position formelle des étudiants à la table des négociations. « *Ça va être une situation très politique; l'AED aura une position, le décanat aussi et les professeurs aussi. Le mieux qu'on puisse faire, c'est d'avoir une position claire des étudiants* », explique Marc-Simon Duquette.

Comme pour les autres priorités du nouveau CE, on semble donc insister sur la volonté d'entendre la volonté des étudiants et de leur offrir des services adaptés à leurs priorités. On ne peut que reconnaître la noblesse de cette volonté, mais l'expérience des années passées pousse à un certain scepticisme. Si l'exécutif 2016-2017 souhaite vraiment servir adéquatement les étudiants et se montrer à la hauteur des attentes qu'il s'est fixé, il devra faire plus que simplement reprendre le flambeau de l'exécutif précédent, qui avait marqué par son manque d'écoute et d'ouverture. Un exécutif qui affichait pourtant des ambitions d'une frappante similitude avec ceux dont me parle Marc-Simon Duquette en finissant sa bière. À suivre, donc.

***N.B. En raison du huis clos budgétaire supporté par le CE, il est interdit de publier les chiffres exacts du budget de l'AED.** 🐦



UN MOT DE VOTRE AED

L'Exécutif de l'AED

Un mot de votre AED

Nous tenons d'abord à souhaiter la bienvenue à la nouvelle cohorte d'étudiantes et d'étudiants qui font leur entrée à la Faculté ainsi qu'un bon retour aux 2e et 3e années. Les membres de l'exécutif de l'AED ont travaillé d'arrachepied cet été pour préparer une année à la hauteur de vos attentes. Nous vous encourageons à participer activement aux activités de l'AED tout au long de l'année; vous ne le regretterez pas, c'est promis!

Nouveauté cette année, le compte Instagram de l'AED vous permettra de découvrir les dessous (pas toujours glorieux) de votre AED! Abonnez-vous @aedmtl et utilisez le #aed1617 lors des activités facultaires pour entrer dans la danse!

Alors sans plus tarder, voici les événements à ne pas manquer au cours des prochaines semaines.

Les initiations (du 29 aout au 1er septembre)

Le temps est venu de dépoussiérer vos vieux vinyles, car les initiations ont pour thème cette année « les courants musicaux du siècle ». Préparez vos plus beaux costumes, pratiquez vos pas de danse et faites vos vocalises afin de faire rayonner le style musical de votre section! Gardez en tête que la participation est la clé du succès pour rafler la très convoitée coupe Spirit et la tout aussi importante coupe Maudite. Le coût de participation a été réduit cette année à 20 \$ et les premières années recevront en prime l'incontournable chandail de section.

C'est donc un rendez-vous haut en couleur qui vous attend dès le 29 aout sur la Place Laurentienne!

N. B. Réservez votre lundi, votre mercredi et votre jeudi pour des activités en soirée.

Les Comités

Plus d'une vingtaine de comités animeront la vie étudiante de la Faculté

cette année. Que vous soyez intéressés par les arts, les enjeux sociaux, le droit des affaires, les débats oratoires, les compétitions sportives ou quelques autres domaines de droit, vous y trouverez certainement votre compte! Vous aurez l'occasion de rencontrer les comités de l'AED pendant la semaine des initiations durant le Rallye du mardi 30 aout à 16 h. La semaine suivante, les 7 et 8 septembre, nous vous invitons à venir échanger avec les membres des comités sur l'heure du midi. Le Blitz des comités est le moment idéal pour venir poser vos questions et commencer à vous impliquer au sein de la Faculté!

ALERTE BOUFFE GRATUITE

- Ne manquez pas les Foodies de la rentrée, tous les mardis du mois de septembre sur l'heure du midi, gracieuseté des commanditaires de l'AED 2016-2017
- De retour cette année, le Pub de la FAÉCUM sera présent sur la place Laurentienne tout au long de la rentrée pour vous offrir nourriture, bière froide et des sourires!
- Restez à l'affût des nouvelles de l'AED, car d'autres surprises sont à venir!
- **À vos agendas!**
- 4@7 ProBono le 6 septembre
- Panel sur le droit des affaires du CDP le 8 septembre
- 4@7 LawGames le 13 septembre
- 4@7 Bols et Bolles le 20 septembre
- 4@10 CEFDUM le 27 septembre
- Assemblée générale d'automne le 3 octobre à 16 h.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter les membres de l'exécutif de l'AED par courriel ou encore mieux passez nous voir au local A-2414 (tsé le local avec les sofas ultra-confortables!)

Sur ce, nous vous souhaitons des initiations mémorables (c'est toujours l'un des moments de s'en souvenir...) et une excellente année! 🐦



Comité Droit Constitutionnel

Le Comité Droit Constitutionnel (CDC) est un comité socioculturel de la Faculté de droit de l'Université de Montréal fondé en janvier 2016 dans l'optique d'offrir aux étudiant(e)s de la Faculté diverses opportunités de s'impliquer concrètement ainsi que de développer leurs aptitudes de recherche comme de rédaction et, ultimement, de s'épanouir intellectuellement. En sa première année d'existence, le CDC a réussi son pari. En effet, dès l'automne 2016, voici quelques-unes des opportunités que le CDC offrira aux étudiants :

- La somme de 1 200.00\$ sera investie pour des bourses conciliation travail-études et d'excellence en droit constitutionnel ;
- Près d'une dizaine d'étudiant(e)s rédigeront des chroniques juridiques dans le média d'analyse juridique Faits et Causes ;
- Un groupe d'étudiant(e)s rédigera des articles scientifiques destinés à être publiés dans des revues juridiques et touchant au droit constitutionnel ;
- Plusieurs débats et conférences seront organisés à la Faculté ;
- Une série de conférences d'envergures seront tenues en janvier 2017 pour souligner le 150e anniversaire de la Confédération ;
- Un concours de rédaction portant sur le droit constitutionnel et ouvert à tous les étudiants au baccalauréat sera tenu.

L'exécutif 2016-2017 du Comité travaille d'arrache-pied depuis la création du CDC et nous avons hâte de partager ces initiatives avec les étudiants. Nous vous invitons à suivre la page Facebook du CDC pour vous tenir au courant des événements à venir et vous impliquer dans les activités que le Comité offrira tout au long de l'année.

Bonne rentrée et bienvenue aux nouveaux étudiants !

Votre Exécutif

Comité CDAG

Le Comité Droit des Affaires et Gestion (CDAG) est une initiative étudiante ancrée dans les mœurs de la Faculté de droit de l'Université de Montréal depuis

maintenant dix ans. Jouissant de multiples ressources, le CDAG a pour mission de promouvoir le droit des affaires auprès des étudiantes et étudiants en leur permettant notamment de se familiariser avec la pratique dans ce domaine. Que vous souhaitiez satisfaire votre curiosité sans limites ou tout simplement parce que vous êtes passionnés par tout ce qui touche le milieu des affaires local et international, le CDAG est présent pour vous guider tout au long de votre baccalauréat.

En effet, le CDAG organise une multitude d'activités qui enrichiront votre cursus académique. Parmi celles-ci, un panel sur le droit des affaires organisé en collaboration avec le Centre de développement professionnel. Notre traditionnel 4@7, qui aura lieu le mardi 20 septembre, constitue sans aucun doute notre plus gros évènement puisque les étudiants pourront s'entretenir avec plus de 50 avocats issus aussi bien de cabinets que de contentieux d'entreprises. Le CDAG est aussi de retour avec la compétition de cas qui a été un réel succès l'an dernier. Il s'agira d'une occasion unique pour les étudiants d'en apprendre davantage sur le domaine du développement stratégique d'entreprise et de sortir des sentiers juridiques. En collaboration avec Davies, une toute nouvelle simulation boursière a été mise sur pied afin d'initier les étudiants au monde de la finance. D'autre part, nous tenons plusieurs diners-causeries pendant l'année où des conférenciers partagent leur expertise et leur expérience sur un sujet d'actualité du droit des affaires. Enfin, au long de l'année, nous publierons des capsules vidéos qui vous renseigneront sur différents aspects de la gestion.

Maintenant que tout a été dit, nous vous invitons à nous *liker* sur Facebook afin d'être à l'affût des inscriptions et de ne rien manquer. Nous sommes impatients de vous rencontrer et nous vous souhaitons une excellente rentrée!

L'exécutif du CDAG 2016-2017

Comité Droit autochtone

En primeur cette année, la faculté se dote d'un nouveau comité ayant pour mission de démystifier le droit autochtone! Si la *Loi sur les Indiens* vous horripile, vous fascine, vous étonne ou vous est inconnue, ce comité fera votre bonheur (et votre éducation)!

Venez assister à nos midis-conférences! Des sujets chauds y seront discutés et expliqués, tels que les droits bien souvent oubliés des femmes autochtones!

Pour ce qui est du financement, restons conceptuels! Un match de lacrosse (sport canadien!) sera organisé en début d'année.

Bienvenue en droit,

L'exécutif du Comité Droit autochtone

Comité Droit et Sports

Le nouveau comité Droit et Sports de

l'Université de Montréal s'imposera comme un indispensable de la faculté cette année en vous accompagnant au travers de votre cheminement scolaire et vous permettra de garder la forme sans perdre la tête! Que vous soyez sportif, amateur de sport ou encore que vous aimez la pratique du droit sportif. Tout le monde trouve son compte au Comité droit et sport!

En passant par un cours de yoga avant les examens pour évacuer votre stress, au réseautage actif sur un terrain de soccer, à une bataille endiablée au Laserquest ou encore aux fameux tournois interfacultaires de l'Université de Montréal, venez défendre notre faculté aux Interfacs et affronter vos collègues lors des Intrafacs!

Restez à l'affût de nos capsules vidéos et photo, le Comité vous proposera de succulentes recettes nutritives prêtes à favoriser votre concentration ainsi que votre récupération musculaire! Nous sommes dans votre équipe!

Les réseaux sociaux et le couloir du café acquis seront nos principaux moyens de communication.

On se voit aux matchs! Venez nous rencontrer au Blitz des Comités qui se tiendra le mercredi 7 et jeudi 8 septembre dans le couloir du Café acquis de droit.

Votre Comité droit et sport: Alexandra Daigle-Roy, Alexe Corbeil-Courchesne, Camille Côté, Dimitri Descardes, Félix Archambault, Gabriel Marrocco, Manu Angui et Vincent Dubuc Cusick

Comité ACAADR UdeM

L'ACAADR UdeM (Association canadienne des avocats et avocates en droit des réfugiés, section UdeM) est l'un des huit chapitres étudiants de L'ACAADR Nationale, un regroupement d'avocats canadiens militant pour les droits des réfugiés. L'Association est active sur un grand nombre de dossiers concernant les politiques et lois affectant les réfugiés et compte déjà plusieurs victoires à son actif. L'an dernier, elle a réussi à faire invalider une politique du gouvernement conservateur qui discriminait certains individus dans l'obtention du statut de réfugiés (*X.Z. v. Canada (Citizenship and Immigration)*, 2015 CF 892). Tout ce travail pro bono est supporté, notamment, par des bénévoles étudiants provenant des chapitres étudiants à travers le pays.

L'ACAADR UdeM t'invite donc à prendre part à la protection et la défense des droits des réfugiés tout en aiguisant ton savoir juridique sur le droit de l'immigration, le droit des réfugiés et le droit international. Quels que soient tes intérêts, tu trouveras chaussure à ton pied, que tu veuilles faire de la recherche juridique en collaboration avec un avocat membre de l'Association ou rencontrer des professionnels du droit des réfugiés dans nos événements et conférences. En parlant d'événements, le 6 octobre prochain une délégation d'étudiants de l'ACAADR UdeM se joindra aux autres chapitres étudiants à Ottawa pour discuter, rédiger et proposer de nouvelles politiques en matière de réfugiés à des

avocats et membres du Parlement. Les étudiants présents apprendront, tant théoriquement qu'en pratique, comment faire un plaidoyer auprès d'autorités publiques. Tu veux en faire partie?

Alors si ce court texte a réussi à égarer ta curiosité intellectuelle, n'hésite pas à communiquer avec nous par courriel acaadr.umontreal@gmail.ca et il nous fera plaisir de te proposer des pistes d'implication. Dans l'intervalle, on t'invite à aimer notre page Facebook (@ACAADR UdeM).

Bonne rentrée et au plaisir de te rencontrer!

Le comité ACAADR UdeM.

Comité Perspectives

Le Comité Perspectives est né l'année dernière d'une initiative étudiante visant à aider les étudiants en droit à s'orienter vers les milieux professionnels auxquels donne accès le baccalauréat. Vous remarquerez vite que la faculté est un lieu de forte sollicitation pour les cabinets et autres domaines du droit. Notre mission est de favoriser le rayonnement des milieux du droit qui se concentrent peu sur le recrutement à la faculté et de vous aider à trouver un domaine qui vous passionnera en vous mettant en contact avec des juristes de divers horizons. À l'occasion notamment de la soirée Carrières, vous pourrez discuter avec des juristes de profession œuvrant dans des secteurs variés. Parce que la participation des étudiants nouveaux et anciens est essentielle au comité, nous vous encourageons à vous informer sur les activités proposées par le comité ainsi que sur les possibilités d'implication pour tous les étudiants. Nous vous invitons donc à venir nous rencontrer lors du Blitz des comités et à aimer notre page Facebook « Comité Perspectives ».

Law games

Une expérience universitaire en droit ne serait pas complète sans une participation aux mythiques Jeux'ridiques. Ces quatre jours où s'entremêlent sports et compétitions interuniversitaires diverses, fêtes endiablées jusqu'aux petites heures du matin et plaisirs assurés seront l'expérience la plus intense que vous vivrez de votre vie. Du 2 au 6 janvier prochain, à Vancouver, plusieurs étudiants de l'Université de Montréal auront la chance et l'honneur de représenter la faculté parmi toutes les facultés de droit canadiennes rassemblant plus de 400 étudiants, et de leur montrer de quel bois nous nous chauffons. Que faire pour y participer? Être soi-même, démontrer aux membres du comité exécutif la verve qui vous habite, vos capacités sportives le lendemain d'une soirée sans lendemain, et celle à évoluer en société avec un nombre réduit d'heures de sommeil. Comment nous le démontrer? En participant à fond à chacune des activités qui vous seront proposées, soient le 4@7 du 13 septembre, le party couronnant la fin de

COMITÉS

vosre examen d'introduction au droit (16 septembre), le tournoi de volleyball du 24 septembre ainsi que le parcours du combattant du vendredi 30 septembre. L'annonce des participants à la délégation sera ensuite faite, et de nombreuses activités d'équipe ludiques et sportives vous tiendront en haleine jusqu'à la Sainte compétition. « LawGames », ce n'est pas un comité. Ce n'est pas un événement, ce n'est pas même une compétition : il s'agit d'un mode de vie, d'une façon d'être, d'une expérience qui s'encrera en vous et dont vous parlerez encore dans trente ans. De la part de tout le comité, nous vous souhaitons bonne chance, et demeurons disponibles pour répondre à toutes vos questions. Ajoutez-nous sur Instagram (@udemlawgames), identifiez-nous dans vos photos d'initiation et dans chacun de nos événements pour qu'on puisse vous connaître davantage, et aimez notre page Facebook; nous y véhiculons beaucoup d'information et de potins juteux. Bonne rentrée!

CEFDUM

Allo! Nous c'est la CEFDUM! Hein? La quoi? La CEFDUM : La Corporation des Étudiants Finissants en Droit de l'Université de Montréal. Tout simplement, c'est une vingtaine d'étudiants finissants qui forment une corporation dans le but de mettre sur pied toutes sortes de belles activités qui serviront, entre autres, à financer notre bal. N'allez pas croire que puisqu'elles servent à financer le bal les activités ne s'adressent qu'aux finissants! Bien au contraire, car qui dit activités, dit PARTY et plus on est de fous, plus on rit! Nous serons donc présents tout au long de l'année pour vous faire vibrer lors des deux meilleurs 4@10 du siècle, pour vous fournir votre dose de sucre lors du party d'Halloween et bien évidemment pour faire ressortir vos talents de danseurs et de mannequins lors du Show Mode 2017! #youwannabeontop

Tout cela pour dire que la CEFDUM est une corporation très active à la Faculté de droit de l'Université de Montréal depuis 1983. Elle s'occupe de tout pour les finissants en commençant par le bal, mais aussi des albums, des bagues, des photos et bien plus encore. Évidemment, nous souhaitons la participation de TOUS afin de vous faire vivre des moments inoubliables (et des lendemains de veille que vous voudrez oublier). Nous sommes une équipe d'élèves de 3e année très active dans la vie facultaire et on le sera jusqu'à la toute dernière semaine de cours!

Au plaisir de prendre une bière (ou trois) ensemble lors de la rentrée! N'hésitez pas à venir nous voir, vous n'aurez pas le choix si vous voulez vous procurer vos chandails d'initiations! Ne vous inquiétez pas, nous ne mordons pas! Bisous xx

Comité SimONU

9 h 12, salle de conférence 1 du Sheraton : Tous les délégués du Haut Commissaire pour les réfugiés sont assis. Chacun leur tour, ils vont échanger les idéaux, les projets et les convictions du

pays qu'ils représentent. Des regards se croisent, des équipes se forment, la fébrilité se ressent dans la salle.

15 h 47, grande salle de bal : Le président de l'assemblée pour la non-prolifération et le désarmement nucléaire vient de rappeler les délégués à l'ordre. Une trop grande quantité de brouillons de résolutions sont déposés, il n'en désire que 6, alors que 12 sont proposées. L'annonce est un électrochoc pour l'assemblée. Tous les délégués bondissent de leur chaise et se ruent vers l'extérieur de la salle. Les négociations commencent, le stress s'accroît. Ils courent dans tous les sens. Il faut s'assurer de l'appui des signataires, négocier le maintien d'une disposition qui nous est chère lors des fameuses fusions.

Argumenter, faire preuve d'éloquence et montrer un leadership sont les aptitudes qui te permettent de passer à l'avant-scène pour faire approuver tes résolutions et tes idées. Si toi aussi tu désires acquérir ou peaufiner ces qualités, le comité simONU est fait pour toi. Si tu veux vivre une expérience stimulante, un véritable défi, où tu pourras te dépasser, tout en traitant de sujets pertinents et importants pour la communauté internationale, SimONU est le comité auquel tu veux participer cette année. N'hésite pas à venir nous rencontrer lors du Blitz des comités, à suivre notre page Facebook, ou à nous écrire à simonu@gmail.com.

Mohamed, Jonathan et Frédérique, tes Head delegates

Comité Droit et Technologie

Le comité Droit et Technologie a pour but d'offrir aux étudiants de la Faculté de droit la possibilité d'approfondir leur compréhension du rôle considérable que détiennent la technologie dans le domaine du droit. Effectivement, les technologies étant en constante évolution, l'importance de se tenir au courant des différentes innovations et réglementations en la matière est indéniable.

Aussi, il est impératif de parvenir à cerner les limites que l'on se doit d'imposer à ces technologies.

Le comité s'intéresse particulièrement aux technologies de l'information, à l'économie numérique, au cybercommerce, aux droits des particuliers en ce qui a trait à la circulation de leurs renseignements personnels, ainsi qu'au droit des communications.

Bref, comment est-il possible d'encadrer l'information à l'ère 2.0? C'est à l'aide de conférences, de 4 à 7 et de différentes activités de réseautage que nous vous invitons à comprendre davantage les enjeux que pose la technologie et de découvrir ce domaine du droit qui est en constante mouvance.

Comité Colloque LégisForum

Bonne rentrée à tous et à toutes!

Vous avez certainement entendu vos

professeurs parler de deux enjeux majeurs du milieu juridique : le manque d'accès à la justice et le manque d'information juridique accessible au public. Si vous n'en avez pas encore entendu parler, jeunes recrues, vous aurez bien le temps de l'entendre!

La mission du Comité Colloque LégisForum est de sensibiliser les étudiants en droit quant au besoin urgent d'accès à la justice et également de s'assurer que l'information juridique de base est plus facilement accessible dans notre société. Nous proposons une solution pratique à ces enjeux en organisant un colloque bilingue qui se tiendra le 5 novembre 2016, lors duquel des avocats et des étudiants en droit présenteront des conférences sur des sujets de droit importants ainsi que sur divers enjeux légaux aux gens du grand public montréalais.

Les problèmes d'accès à la justice vous tiennent à cœur? Avez-vous le courage de faire une présentation pour nous? Ou vous souhaitez tout simplement vous impliquer au sein de notre comité? N'hésitez pas à venir nous rencontrer lors du Blitz des comités, aimez notre page Facebook (Comité Colloque Légis Forum - Faculté de droit, UdeM), ou bien faites nous parvenir un courriel au LegisForum@gmail.com.

Au plaisir de vous rencontrer!

Debra Bruman, Présidente, et l'exécutif

Comité Amnistie Internationale

Chaque voix compte, la vôtre aussi !

Le début de l'année, quand l'excitation atteint son comble – surtout pour les étudiants de première année – constitue le moment idéal pour s'intégrer à la vie universitaire. Une bonne façon de le faire est de s'impliquer dans les nombreux comités de votre faculté; parmi ceux-ci se trouve le comité Amnistie internationale. D'ailleurs, nous sommes à la recherche de nouveaux membres!

À titre d'information, nous soutenons des causes également défendues par l'organisme du même nom. Notre participation est cruciale d'abord pour la transmission régulière de l'information aux étudiants quant aux droits fondamentaux bafoués dans le monde et, ensuite, pour le maintien du lien entre les étudiants et Amnistie internationale. À cet effet, au cours de la session, notre comité invite à signer plusieurs pétitions, les signatures recueillies étant par la suite envoyées à Amnistie internationale.

L'an dernier, la traditionnelle campagne Carte de vœux a aussi fait partie de notre programme pour témoigner le support des étudiants aux prisonniers d'opinion. S'est ajoutée une conférence sur la situation des femmes autochtones au Canada afin de démystifier leurs requêtes au gouvernement fédéral. De plus, nous avons tenu des activités de levée de fonds : imaginez du yoga extérieur, lors d'un midi automnal, ou encore un cours de salsa entre deux consommations! Cette année, nos idées demeurent sensiblement les mêmes. De plus, nous nous sommes déjà

assigné un prisonnier d'opinion, dont nous suivons le dossier jusqu'à sa libération ou son procès juste et équitable.

Vous qui désirez vous brancher sur l'actualité mondiale, vous êtes les bienvenus. Tout membre intéressé à participer plus activement pourra aider l'exécutif lors de l'organisation de nos diverses activités. En attendant, vous êtes chaleureusement invités à vous abonner à notre page Facebook « Comité Amnistie internationale – Faculté de droit de l'UdeM ». Vous pourrez aussi nous trouver le 30 août au rallye des comités. Nous avons hâte de vous rencontrer!

Comité de droit pénal

À vous, jeunes recrues, vétérans et *has-been* lourds de la Fac!

Le droit pénal vous intéresse? Vous avez envie d'en apprendre davantage sur ce domaine de droit? Vous avez envie de rencontrer des professionnels du milieu qui sauront vous éclairer sur ce que constitue une carrière en droit pénal?

Le Comité de droit pénal a pour objectif premier la promotion du droit pénal au sein de la Faculté et se donne comme mission de vous offrir cette année l'opportunité de participer à de nombreuses activités où des juges, des avocats de la défense, des procureurs de la Couronne et autres intervenants sauront vous témoigner leurs nombreuses expériences et vous donneront certainement bien envie de vous impliquer dans le milieu.

Cet hiver, ne manquez pas notre célèbre souper-causerie annuel et veillez à ne manquer aucune de nos conférences qui toucheront à des sujets variés. De plus, cette année, de nouvelles activités vous seront présentées par le comité telles qu'une visite dans un pénitencier et une activité pratique portant sur la criminalité en col blanc et la gouvernance d'entreprise.

Abonnez-vous à notre page Facebook « Comité Droit Pénal de l'Université de Montréal » et restez à l'affût de nos publications pour ne rien manquer!

Comité Femmes et Droit

Le droit a besoin du féminisme, car...

Lors d'une entrevue accordée à La Presse au printemps dernier, la ministre de la Condition féminine Lise Thériault a refusé qu'on lui accole l'« étiquette » de féministe et s'est dite peu encline à soutenir les positions de celles qui se déclarent comme telles. Son mantra? Soutenir l'initiative et l'audace de femmes dont les parcours individuels tracent la voie au plus grand nombre.

La déclaration a eu l'effet d'une trainée de poudre. Les Québécois ont donc parlé féminisme, et ce, avec un intérêt quasi inédit. Et sur les réseaux sociaux, de véritables professions de foi venues de part et d'autre : je suis féministe, je suis égalitaire, je ne suis pas féministe, etc.

Pendant la même période, le Collectif féministe des étudiants en droit de l'Université McGill lançait la campagne #LawNeedsFeminismBecause ayant pour objectif de rassembler les témoignages d'étudiants et de professionnels dans le milieu juridique. Si la plupart des campagnes sous ce même format font l'apologie de l'affirmation individuelle (#JeSuisFéministe, #INeedFeminism, etc.), celle-ci a plutôt su combiner l'authenticité de l'expérience personnelle et la complexité d'enjeux à teneur juridique.

Le Comité Femmes et Droit de l'Université de Montréal répond à l'invitation lancée par ce Collectif en préparant le lancement d'une campagne similaire dès l'hiver prochain. D'abord, puisque nous croyons fermement en l'efficacité d'une collaboration étroite entre facultés de droit. Ensuite, puisque la nécessité de voix féministes au sein des sphères juridiques peine à se faire reconnaître une pleine et entière légitimité. Nous sollicitons donc la collaboration des étudiantes et étudiants, professeurs et membres du personnel de la Faculté afin de jeter les bases d'une discussion à poursuivre. Faites-nous parvenir au plus tard le 30 octobre la phrase suivante : **#LeDroitABesoinDuFéminismeCar** complétée par quelques mots ainsi qu'un court texte permettant de cerner les enjeux juridiques derrière votre déclaration à l'adresse courriel femmesetdroit.udem@gmail.com.

Au plaisir de vous lire!

Le Comité Femmes et Droit

Comité droit de la santé (CDS)

Le Comité droit de la santé (CDS) de l'Université de Montréal a pour mission de faire découvrir aux futurs juristes une variété d'aspects en lien avec le domaine du droit de la santé afin de sensibiliser les étudiants aux diverses possibilités liées à la pratique du droit qui s'offrent dans ce champ spécifique. À cet effet, le comité organise maints événements, notamment des midis-conférences où des professionnels sont invités à venir parler de leur pratique et de leur expérience, ainsi qu'un 4@7 annuel ayant lieu le 8 novembre 2016, où des avocats de cabinets diversifiés sont conviés à s'entretenir avec les étudiants intéressés à en apprendre davantage sur le milieu.

Que ce soit en matière de responsabilité médicale et hospitalière, de droit des professionnels, de propriété intellectuelle, de droit de la personne, ou encore certains sujets qui soulèvent des questions juridiques telles que l'aide médicale à mourir ou la psychiatrie légale, le CDS s'engage chaque année à faire découvrir aux étudiants une myriade d'enjeux et d'aspects qui sont intimement reliés à ce domaine du droit.

Composé d'une équipe dévouée et motivée, le comité s'investit vivement dans la vie facultaire afin que le baccalauréat en droit soit le plus enrichissant possible pour les étudiants. Au plaisir de vous côtoyer durant cette nouvelle année

scolaire!

Comité des arts de la faculté (CAF)

Le comité des arts de la faculté, surnommé « CAF » par les intimes, se donne pour mission de promouvoir l'art et la culture sous toutes ses formes. Pourquoi devenir membre du CAF? Simplement parce que nous vous offrons, dès votre première année, l'occasion de vous impliquer concrètement. Les membres sont au cœur même de l'organisation et prennent part activement à la réalisation des divers événements et sorties qui sont pour certains les plus courus de la Faculté.

Le gala de fin d'année où auront la chance de se produire plusieurs étudiants entre les multiples remises de prix, ainsi que la soirée de financement au Cabaret Mado organisé en collaboration avec le comité Diversité, en plus de l'organisation et de la gestion de la pièce de théâtre de la troupe de la faculté Voir-Dire, un succès constant, n'en sont que quelques exemples.

Le comité se fait aussi le promoteur et le porte-étendard du droit du divertissement et de la propriété intellectuelle à la Faculté par l'organisation d'un Thé-causerie en formule *speed-dating* entre autres. Plusieurs sorties culturelles et artistiques sont aussi à prévoir et nous attendons les idées et suggestions de nos membres afin de nourrir culturellement notre vie étudiante. Nous vous attendons au blitz des comités et vous invitons à aimer notre page Facebook. Au plaisir de vous rencontrer!

Comité avocats sans frontières

Le comité Avocat sans frontières de l'Université de Montréal a pour mission intrinsèque de soutenir l'organisation Avocat sans frontières Canada (ASFC) dans l'atteinte de ses objectifs et particulièrement dans le développement de ses missions à l'étranger, notamment en Colombie, au Guatemala, au Mali et en Haïti.

Le rôle du comité est de sensibiliser la communauté étudiante face aux enjeux reliés au respect et à la défense des droits de la personne au niveau mondial. Ceci s'accomplit, entre autres, par le biais de conférences, d'événements 4@7 et de soirées-bénéfices organisées sur le campus. Les étudiantes et étudiants sont donc invités à prendre connaissance des différentes missions d'ASFC et surtout de venir discuter avec des professionnels de leurs expériences en mission au sein de pays étrangers.

Pour une seconde fois, le comité ASF recrutera également des étudiantes et étudiants dans le but de former un groupe de recherche spontané visant à répondre aux besoins juridiques d'experts sur le terrain. Ceci est une occasion d'exercer vos compétences de recherche tout en contribuant à une bonne cause!

De plus, nous sommes fiers d'annoncer le retour du Colloque universitaire. Ce dernier s'organise en collaboration avec



les comités homologues des facultés de droit civil à travers le Canada et aura lieu début février sur le campus de l'UdeM même! Cette deuxième édition du Colloque universitaire aura pour thème « Le droit des femmes au XXI^e siècle », dans lequel les conférenciers auront l'opportunité de discuter de la situation précaire des femmes au sein de conflits armés et de l'accès à la justice des victimes d'agressions sexuelles.

Si vous avez un intérêt pour la défense des droits de la personne, le comité ASF est d'ailleurs à la recherche d'un étudiant ou d'une étudiante qui commence sa première année à la Faculté de droit pour le poste de **Vice-président Première année**, donc faites-nous signe! Bonne rentrée 2016 et à bientôt!

Comité Débats

Qu'ont en commun cette personne opiniâtre qui semble avoir un avis sur tout sujet d'actualité et celle qui préfère écouter les arguments de ses pairs avant de se prononcer? Toutes deux trouveront chaussure à leurs pieds au sein du comité Débats de la Faculté!

L'édition 2016-2017 cherchera à former chacun de ses membres afin de les outiller face aux rigueurs des joutes verbales. Bien que le litige, dont la plaidoirie est une partie intégrante, est le domaine visé par plusieurs étudiants en droit, la capacité de formuler ses pensées de façon spontanée et convaincante se veut un atout essentiel pour tout juriste, peu importe la voie choisie par la suite.

C'est pourquoi notre comité vous offre l'opportunité de développer vos habiletés oratoires. Que vous soyez débutant ou novice importe peu, car nous voulons offrir la chance à tous les étudiants de vivre une expérience enrichissante et formatrice.

Afin de vous permettre d'acquérir des aptitudes et des techniques de rhétorique et d'argumentation qui vous conféreront aisance, éloquence, prestance et pouvoir persuasif dans le discours public, nous organisons un concours oratoire. Ce dernier sera constitué de plusieurs joutes de difficulté variée où vous aurez l'occasion de débattre sur des sujets d'actualité qui ne toucheront pas nécessairement au droit. En effet, il est important pour nous de vous faire sortir du cadre juridique afin que vous soyez capable de présenter des arguments clairs sur n'importe quel sujet; tout bon juriste

étant avant tout un citoyen éclairé!

Notre concours comportera trois rondes préliminaires auxquelles tous les participants prendront part. Par la suite, nous cumulons les résultats obtenus pour chaque participant suite à ces trois rondes afin de ne retenir que les huit meilleurs participants qui accéderont aux rondes éliminatoires. Le grand gagnant de la finale recevra un prix en argent lors du Gala de l'Association des étudiants en droit à la fin de l'année.

Ainsi, nous espérons que vous serez des nôtres cette année et nous vous attendons en grand nombre au Blitz des comités. Au plaisir de vous rencontrer!

Bols et Bolles

Une excuse de plus pour aller à la Maisonnée!

Tu connais toutes les capitales du monde, tu écoutes Découverte tous les dimanches soirs, tu as fait Génies en herbe pendant cinq ans au secondaire, tu as fait un DEC en sciences de la nature, tu t'es acharné dans ton cours d'histoire des États-Unis? En bon étudiant en droit, tu veux maintenant rentabiliser toutes ces belles connaissances?

Le comité Bols et Bolles est fait pour toi! (Encore mieux si tu as un faible pour les déguisements.)

Ou encore, tu as la culture générale d'un poisson rouge et tu ne veux pas que les autres le remarquent, tu aimes la bière, le plaisir, la Maisonnée et encourager ta faculté? Le comité Bols et Bolles est aussi fait pour toi! (Mais nous te suggérons la place de spectateur.)

C'est quoi exactement, le comité Bols et Bolles? C'est une compétition de type Génies en herbe universitaire interfacultaire. Les joutes se déroulent à la Maisonnée, où la bière et le plaisir sont toujours au rendez-vous! Nous cherchons ainsi des participants pour défendre sauvagement l'honneur de la Faculté de droit ainsi que des spectateurs, en nombre toujours plus grand, pour qu'eux aussi défendent la Faculté et son équipe avec leurs cris et leur présence irritable habituelle.

Ça t'intéresse? Super! Nous te donnons donc rendez-vous à notre 4@7 du mercredi 16 septembre prochain où un tournoi intrafacultaire aura lieu. Viens nous impressionner en défendant ta section! 🍷



Librairie
Papeterie
Objets promotionnels
Vêtements
Reliures de documents



Cafés/Thés
Viennoiseries
Sandwichs
Soupes/Salades
Service traiteur



295 344\$
reversés à la communauté en 2015/2016

Salaire étudiant - 99 253\$
Commandites - 15 305\$
Ristourne - 180 786\$



www.droit.coop
information@droit.coop

3101 Chemin de la Tour, local A-2410
Montréal (QC) H3C 3J7
Tél : 514-343-6908
Fax: 514-343-6914



www.facebook.com/droit.coop
www.facebook.com/Café-Acquis-de-droit